



Conquête et destin d'une cité grecque dans l'Empire romain : Sinope (70 av. J.-C.-73 ap. J.-C.)

Claire Barat

► To cite this version:

Claire Barat. Conquête et destin d'une cité grecque dans l'Empire romain : Sinope (70 av. J.-C.-73 ap. J.-C.). N. Mathieu. Le monde romain de 70 av. J.-C. à 73 apr. J.-C. Voir, dire, lire l'empire, Presses Universitaires de Rennes, pp.87-129, 2014. hal-03660773

HAL Id: hal-03660773

<https://uphf.hal.science/hal-03660773>

Submitted on 22 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SOUS LA DIRECTION DE
NICOLAS MATHIEU

Capes-agrégation
d'histoire

DIDACT
HISTOIRE

Le monde romain

de 70 av. J.-C. à 73 apr. J.-C.

Voir, dire, lire l'empire



Presses Universitaires de Rennes

PUR

Sous la direction de
Nicolas MATHIEU

Le monde romain de 70 av. J.-C. à 73 ap. J.-C.

Voir, dire, lire l'empire

Collection « Didact Histoire »

Presses universitaires de Rennes

CONQUÊTE ET DESTIN D'UNE CITÉ GRECQUE DANS L'EMPIRE ROMAIN : SINOPE (70 av. J.-C.-73 apr. J.-C.)

Introduction

Durant la période au programme, la cité de Sinope, antique fondation milésienne sur la côte sud de la mer Noire, et cité florissante et alliée de Rhodes au III^e siècle av. J.-C., est passée du statut de capitale du royaume du Pont à celui de colonie romaine au sein de la province de Bithynie et Pont.

À travers le cas précis de Sinope, se pose la question de la conquête romaine en marche et de la provincialisation de l'Orient, et plus particulièrement du royaume du Pont.

Les bornes chronologiques du programme font de Sinope un cas exemplaire car c'est en 70 av. J.-C. que la cité, capitale du royaume du Pont et ville natale de Mithridate Eupator, est conquise par le général Lucullus, chargé de la guerre contre Mithridate. Les années 70 apr. J.-C. quant à elles sont les années où se diffuse le mythe d'accession à l'Empire de Vespasien par la grâce de Sérapis d'Alexandrie, et ce mythe rattache la ville de Sinope à la statue cultuelle du dieu.

Notre propos est de montrer que le cas de Sinope est une bonne mise en abyme de l'histoire provinciale et régionale du nord de l'Anatolie entre 70 av. J.-C. et 73 apr. J.-C., mais aussi une bonne mise en abyme de l'histoire politique de la période, puisque les grands *imperatores* de la fin de la République (Lucullus, Pompée et César) se sont illustrés, directement ou indirectement, à Sinope, et que des membres de la *Domus Augusta* (Marcus Agrippa, Germanicus) y sont venus, lors de missions de contrôle de l'Empire, et enfin puisque la ville est associée, par l'origine mythologique de la statue de Sérapis, à l'accession de la dynastie flavienne à l'Empire.

Lucullus et Sinope, bienveillance et liberté? 70 av. J.-C.

Le contexte de la troisième guerre mithridatique

La prise de Sinope par le général romain L. Licinius Lucullus s'inscrit dans le cadre des guerres mithridatiques qui opposèrent Rome au roi du Pont Mithridate VI Eupator à partir de 89 av. J.-C. Si la région de Sinope fut épargnée lors de la première guerre mithridatique (89-85), dont les combats se concentrèrent plutôt sur la façade occidentale de l'Asie Mineure, elle fut menacée lors de la deuxième guerre mithridatique (84-75) lorsque le gouverneur de la province d'Asie, L. Licinius Murena, lança des raids contre le royaume du Pont à l'été 83¹. Mithridate ne réagit pas militairement et envoya une ambassade à Rome pour protester contre les agissements de Murena². Après avoir hiverné en Cappadoce, début 82, Murena n'écoula pas le Sénat qui, par la voix de Calpidius, lui disait d'épargner Mithridate, qui était un allié³. Il n'obéit pas et lança un second raid⁴ pour envahir une nouvelle fois le Pont. Son état-major lui avait en effet conseillé de marcher sur Sinope et de prendre la ville, ce qui lui aurait permis de prendre ensuite les autres villes du royaume du Pont⁵. Cela montre qu'à ce moment-là, même pour un Romain, la prééminence de Sinope sur les autres cités du Pont ne faisait aucun doute⁶ : qui domine la capitale peut prétendre dominer le royaume. On peut cependant être prudent en ce qui concerne la menace qui aurait pesé sur Sinope car, comme le souligne D. Magie⁷, il est difficile de croire que Murena se serait aventuré à traverser tout le royaume du Pont jusqu'aux rivages de la mer Noire. La reconnaissance de l'intérêt stratégique de Sinope n'implique pas qu'elle ait été directement menacée. Murena traversa néanmoins l'Halys et pilla 400 villages avant de se retirer en Phrygie et en Galatie⁸, mais Mithridate avait prévu la chose et laissé une forte garnison pour défendre Sinope⁹. Murena se lança par la suite dans une troisième expédition contre le royaume du Pont et, cette fois-ci, Mithridate intervint lui-même et le chassa. Murena dut se réfugier en Phrygie, et Mithridate envahit la Cappadoce, et en chassa les garnisons romaines¹⁰. Les Romains tentèrent d'arranger la situation, et Sulla intervint personnellement. En 81, Murena se vit signifier qu'il fallait cesser

1. Mc GING, 1986, 133 ; CALLATAÏ, 1997, 332.

2. Appien, *Mithr.*, 65.

3. Appien, *Mithr.*, 65.

4. Mc GING, 1986, 134.

5. Memnon, *FGrHist*, 434, F26. 3 ; Appien *Mithr.*, 65 ; BALLESTEROS PASTOR, 1996, 194, n. 14 se demande néanmoins si c'est lors de cette seconde campagne ou bien de la suivante qu'il s'agissait pour les Romains de conquérir Sinope.

6. CALLATAÏ, 1997, 333 et n. 75.

7. MAGIE, 1950, 244.

8. Appien, *Mithr.*, 65.

9. Memnon, *FGrHist*, 434, F26.3 ; REINACH, 1890, 303.

10. Appien, *Mithr.*, 66.

d'agresser le royaume du Pont, et Aulus Gabinius réconcilia Mithridate et Ariobarzane¹¹. Mithridate évacua la Cappadoce, et un traité fut rédigé en 81 av. J.-C. Ainsi s'acheva la seconde guerre mithridatique, longue de près de trois ans (été 83/printemps 81¹²) et dans laquelle le royaume du Pont faisait plutôt figure de victime.

Les années qui suivirent la fin de la deuxième guerre mithridatique furent calmes d'un point de vue militaire, mais tendues d'un point de vue diplomatique : les négociations en vue de la ratification du traité de Dardanos furent rompues après la mort de Sulla en 78¹³ ; Tigrane, gendre de Mithridate, envahit la Cappadoce¹⁴, entre la seconde moitié de l'année 78 et l'année 76¹⁵. Puis survint un événement qui allait déstabiliser cet équilibre apparent : la mort de Nicomède IV de Bithynie et, en l'absence d'héritier mâle, le legs de son royaume à Rome¹⁶. La date traditionnellement retenue pour la mort de Nicomède IV est 74 av. J.-C.¹⁷, mais des recherches récentes de F. de Callataÿ sur les émissions monétaires de Mithridate, permettent de proposer la date de l'hiver 76-75 av. J.-C.¹⁸ pour la mort du souverain bithynien. La prise de possession ne fut pas effective directement, mais l'on peut dire qu'il y eut un gouverneur en Bithynie en février 74 au plus tard¹⁹.

On peut ainsi placer après la mort du souverain bithynien les négociations entre Mithridate et Sertorius qui gouvernait l'Espagne et qui était en rébellion contre Rome²⁰. Mithridate se serait fait promettre la province d'Asie²¹ en échange de son alliance. Le roi du Pont ne se déplaça pas lui-même en Espagne mais envoya à *Dianum* Lucius Magius et Lucius Fannius, deux transfuges, depuis 85²², des légions fimbriennes²³. Ces hommes voyagèrent sur un bateau auparavant acheté à Verrès, et c'est par Cicéron que nous sommes renseignés sur leur expédition²⁴ : ils ont « navigué de Dianum en Espagne, jusqu'à Sinope dans le Pont, pour aller chez tous les ennemis du peuple romain ». Ce qui est intéressant à remarquer est que cette ambassade revient à Sinope²⁵ : c'est donc qu'à ce moment-là Mithridate se trouve dans sa capitale. Au moment de ces négociations, soit après la mort de Nicomède

11. Appien, *Mithr.*, 66.

12. CALLATAÿ, 1997, 334.

13. CALLATAÿ, 1997, 338.

14. Appien, *Mithr.*, 67.

15. CALLATAÿ, 1997, 339.

16. Appien *Mithr.*, 70.

17. WILL, 1982, 491.

18. CALLATAÿ, 1997, 341-342 ; discussion de la bibliographie dans SARTRE, 2003, 230, n. 122.

19. CALLATAÿ, 1997, 342.

20. CALLATAÿ, 1997, 342.

21. Appien, *Mithr.*, 68 mais cela a été discuté : voir mise au point chez CALLATAÿ, 1997, 342, n. 13.

22. Mc GING, 1986, 137.

23. Cic., *Pro Murena*, 15. 32 ; Orose, 6. 2. 12 ; Plutarque, *Sert.*, 23.

24. Cic., *Verr.*, 1. 34. 87.

25. REINACH, 1890, 315-316.

début 75²⁶, Mithridate se trouve à Sinope : la cité reste toujours le siège de la cour et des décisions du roi lorsqu'il n'est pas en campagne.

Dès que le Sénat eut accepté le legs, les publicains arrivèrent et se jetèrent sur la Bithynie et même sur Héraclée du Pont, qui avait pourtant conservé son indépendance, et s'était montrée par le passé une alliée fidèle des Romains²⁷. Mithridate profita de cette nouvelle situation, et envahit la Bithynie en 73²⁸, entraînant ainsi son royaume dans une troisième guerre contre Rome.

Lucullus, consul en 74, était devenu gouverneur des provinces de Cilicie et d'Asie à sa sortie de charge, ce fut donc lui qui fut chargé de la guerre contre Mithridate lorsque celui-ci s'attaqua à la Bithynie, au début de l'année 73. En effet, comme le gouverneur de Bithynie, M. Aurelius Cotta, ancien collègue de Lucullus au consulat de 74, n'avait pas réussi à repousser Mithridate, Lucullus dut intervenir dans le nord de l'Anatolie²⁹ : il força Mithridate, qui assiégeait Cyzique, à repartir en Bithynie³⁰. Chaque fois que Mithridate fut en difficulté dans le nord de l'Anatolie, il réussit toujours à rejoindre Sinope qui peut être considérée comme sa base de repli. Ainsi, lors de son retrait dans le Pont³¹ en 72, Mithridate eut à subir une tempête avec sa flotte et perdit 10 000 hommes et 70 navires d'après Appien. Pour se sauver du naufrage, Mithridate s'embarqua dans une chaloupe de pirates (ses fidèles alliés pour tourmenter les Romains³²) commandée par Séleucos³³, et fut conduit sain et sauf à Sinope³⁴. Memnon rapporte un passage analogue avec une tempête, mais relie cet événement avec la prise d'Héraclée Pontique, lors de la retraite de Mithridate en 72³⁵. Mithridate laissa une garnison de 4 000 hommes à Héraclée et appareilla pour Sinope. De là, il passa difficilement à Amisos et envoya demander de l'aide à son gendre Tigrane d'Arménie, et à son fils Macharès qui régnait sur le Bosphore, car il devait se préparer à résister à l'invasion de son royaume (milieu de l'été 72 ?³⁶).

Pendant ce temps, Lucullus reconquit méthodiquement la Bithynie, Cotta assiégea Héraclée, puis Lucullus prit le chemin du Pont³⁷. À ce moment-là, les razzias de Murena faisaient bien piètre figure, car Lucullus menait une véritable politique d'invasion du royaume et de réduction des principales villes

26. CALLATAÏ, 1997, 343 ; discussion chez Mc GING, 1986, 138 ; 144.

27. BITTNER, 1998, 94-97.

28. Appien, *Mithr.*, 70.

29. Appien, *Mithr.*, 72.

30. CALLATAÏ, 1997, 348-349.

31. REINACH, 1890, 334.

32. BALLESTEROS PASTOR, 1996, 496-442 sur les relations de Mithridate avec les pirates.

33. MAGIE, 1950, 331 ; ORMEROD, 1967, 211 ; BALLESTEROS PASTOR, 1996, 231.

34. Appien *Mithr.*, 78 ; Orose, 6. 2. 24 ; Florus 1. 40. 18-19 ; Tite Live, *Per.*, 95 ; Plut., *Luc.*, 13. 3 fait quant à lui débarquer Mithridate à Héraclée ; Sallust., 4, fr. 69. 14 ; Orose, *Hist.*, 6. 2. 23-24 ; sur la présence d'un bateau de pirates aux côtés d'Eupator et la défiance pontique à leur égard, voir Mc GING, 1986, 139.

35. Memnon, *FGH Hist.*, 434, F28-29. 5 ; WILL, 1982, 493.

36. CALLATAÏ, 1997, 351.

37. REINACH, 1890, 336.

du Pont, et il fut aidé en cela par Dioclès, qui avait trahi Mithridate. Ainsi, il passa l'hiver 72-71 à assiéger *Amisos*³⁸, puis attaqua Mithridate retranché à Cabéira sur le Lykos³⁹. Il est intéressant de souligner que Lucullus ne s'est pas rendu à Sinope ou à *Amaseia*, car Mithridate n'y était pas : il s'était en effet tout d'abord réfugié à *Amisos*⁴⁰. La priorité de Lucullus était d'abattre son adversaire, et la prise des deux grandes cités du royaume pontique n'était pas un objectif primordial⁴¹. C'est ce qui explique le répit qui leur fut momentanément accordé. Mithridate fut vainqueur à Cabéira, mais ne profita pas de sa situation : il s'enfuit à Comana, puis se réfugia chez son gendre Tigrane en Arménie⁴². Lucullus, débarrassé de la présence prestigieuse de Mithridate dans le cœur historique de son royaume, continua à occuper méthodiquement le Pont : il s'empara de Cabéira, d'*Amisos*-Eupatoria⁴³, sûrement d'*Amastris*⁴⁴. Il passa l'hiver 71-70 dans la province romaine d'Asie⁴⁵ et, début 70, repartit dans le Pont pour terminer la conquête des dernières villes à résister. Parmi ces villes se trouvaient Héraclée et Sinope.

La prise de Sinope par Lucullus

Quatre récits rapportent la prise de Sinope par Lucullus : Strabon y fait référence dans sa notice sur Sinope⁴⁶, Plutarque l'évoque dans un paragraphe de sa *Vie de Lucullus*⁴⁷, Appien l'insère dans son récit des guerres mithridatiques⁴⁸ et Memnon d'Héraclée en donne une narration détaillée⁴⁹. Les quatre textes offrent un récit assez détaillé du siège en précisant qui exerçait le commandement à Sinope, en donnant des détails du siège, en précisant (textes de Plutarque et d'Appien) que Lucullus fit un rêve au cours duquel le héros fondateur de Sinope, l'Argonaute Autolykos, lui apparut, et enfin en indiquant quelle fut l'attitude de Lucullus envers Sinope.

En ce qui concerne l'exercice du commandement à Sinope, les sources divergent : chez Strabon, c'est Bacchidès qui est tyran et commandant de garnison à Sinope (phrourarque), chez Plutarque, ce sont des Ciliciens qui occupaient Sinope au nom du roi⁵⁰ et chez Memnon, il est question de

38. Appien, *Mithr.*, 78 ; CALLATAÏ, 1997, 353.

39. Appien, *Mithr.*, 78-79 ; Plut., *Luc.*, 15-17.

40. Appien, *Mithr.*, 78.

41. BALLESTEROS PASTOR, 1996, 234.

42. Appien, *Mithr.*, 82 ; Memnon, *FGrHist*, 434, F30.1.

43. Plut., *Luc.*, 19 ; Appien 82-83 ; Sallust., 4, fr. 13 ; Memnon, *FGrHist*, 434, F30. 2-4.

44. Appien, *Mithr.*, 82 ; CALLATAÏ, 1997, 355, n. 127, indique que l'ordre de capture de ces cités n'est pas connu.

45. Plut., *Luc.*, 20.

46. Strab., 12. 3. 11.

47. Plut., *Luc.*, 23. 1-6.

48. Appien, *Mithr.*, 83.

49. Memnon, *FGrHist*, 434, F37.

50. Les pirates ciliciens étaient les alliés de Mithridate dans sa guerre contre Rome.

Léonippos⁵¹ et Cléocharès⁵² qui s'étaient vu confier Sinope par Mithridate et de Séleucos, général (stratège) de Mithridate, de même rang que Léonippos et Cléocharès.

Les récits du siège sont plus ou moins détaillés en fonction des sources : Strabon fait par exemple état de soupçons de la part de Bacchidès envers les Sinopéens, et, de ce fait, de cruautés, ce qui fait que les Sinopéens ne purent ni se défendre dignement, ni négocier une capitulation. Plutarque précise que Ciliciens, après avoir tué un grand nombre de Sinopéens, avaient mis le feu à la cité et s'étaient enfuis. Le nombre des Ciliciens à Sinope devait être important puisque Plutarque indique que lorsque Lucullus est entré dans la ville, il a fait périr les 8 000 Ciliciens qui y étaient restés. Appien évoque une bataille navale et mentionne le fait que les habitants de Sinope, se voyant assiégés, ont incendié leurs navires les plus lourds et se sont enfuis avec les plus légers. Enfin, le texte de Memnon est le plus détaillé : il indique que Léonippos voulait trahir et avait envoyé des émissaires à Lucullus. Cléocharès et Séleucos avaient convoqué une assemblée et mis Léonippos en accusation. Comme Léonippos bénéficiait d'un soutien populaire, il fut assassiné par des partisans de Cléocharès, qui se mirent à gouverner en tyrans. Il y eut une bataille navale contre l'amiral Censorinus de retour du Bosphore avec une cargaison de blé pour l'armée romaine, et Cléocharès et Séleucos l'emportèrent. Exaltés par le succès, le parti de Cléocharès se montra tyrannique : il y eut des meurtres de citoyens sans jugement et de nombreuses manifestations de cruauté. Se produisit ensuite un désaccord entre Cléocharès et Séleucos : Cléocharès voulait continuer la lutte et Séleucos voulait massacrer les habitants et livrer la ville aux Romains en échange de dons substantiels. Chacun des deux envoya ses biens en cachette en Colchide auprès de Macharès, le fils de Mithridate. Lucullus mit le siège devant Sinope et reçut des propositions d'amitié et d'alliance de Macharès. Lucullus les accepta à la condition que Macharès cessât de ravitailler Sinope, ce qu'il fit. Les partisans de Cléocharès entassèrent leurs trésors dans leurs bateaux, laissèrent la troupe piller la ville, incendièrent les bâtiments qu'ils occupaient et s'enfuirent vers les régions des Sanèges et des Lazes. En voyant les flammes, Lucullus ordonna l'assaut au moyen d'échelles pour escalader les remparts.

L'impression qui ressort des textes faisant le récit du siège de Sinope (hormis celui d'Appien) est que les habitants de Sinope (des Grecs donc), sont persécutés à l'intérieur même des murs de leur cité par les lieutenants de Mithridate, des Pontiques ou des Ciliciens cruels⁵³.

La prise de Sinope par les armées de Lucullus peut être reconstituée. Ce fut un assaut violent, car 8 000 Ciliciens furent tués d'après Plutarque, la ville fut ravagée d'après Appien, et Lucullus fit un grand massacre d'après Memnon.

51. OLSHAUSEN, 1974, 167 en fait un représentant de l'élément grec de Sinope.

52. Connu par ailleurs comme eunuque, Memnon, *FGrHist*, 434, F37.

53. BARAT, 2009, 215.

Strabon ne dresse pas un bilan des dégâts mais, en indiquant que Lucullus laissa les monuments intacts, il suggère que les bâtiments privés furent sûrement mis à sac. Strabon fait aussi référence aux pillages des œuvres d'art de Sinope, puisqu'il rapporte que Lucullus emporta le globe de Billaros et la statue d'Autolykos exécutée par Sthénis.

Les sources littéraires, émanant d'auteurs latins ou de Grecs romanisés, s'efforcent constamment de nuancer l'attitude de Lucullus. Ainsi, Strabon raconte que Lucullus ne détruisit pas les monuments de Sinope alors que son statut de vainqueur l'y autorisait ; Plutarque précise qu'il tua 8 000 Ciliciens mais qu'il rendit leurs biens aux Sinopéens et se fit le protecteur de leur cité ; Appien rapporte que Lucullus, après avoir ravagé la cité de Sinope, battit le rappel de ses habitants et repeupla la ville en lui accordant la liberté ; enfin, Memnon voit dans l'arrêt du massacre à Sinope un mouvement de pitié de la part de Lucullus. Cette attitude bienveillante du conquérant Lucullus montre sa clémence, car on aurait pu s'attendre à plus de cruauté envers des Grecs, sujets de Mithridate, qui vivaient dans une des capitales mithridatiques, qui avait de surcroît vu naître le plus grand ennemi des Romains. Or, s'il n'en fut rien, c'est parce qu'un prodige avait troublé Lucullus et avait entraîné un changement d'attitude de sa part.

Le prodige d'Autolykos et la bienveillance de Lucullus ?

Ce prodige est lié à la statue d'Autolykos, compagnon de Jason ou d'Héraclès contre les Amazones⁵⁴, et héros fondateur de Sinope, où il avait un sanctuaire oraculaire⁵⁵. Strabon dit que la statue fut emportée par Lucullus. Appien et Plutarque rapportent le songe que fit Lucullus alors que Memnon et Strabon ne l'évoquent pas. Selon Appien, Lucullus crut pendant la nuit qu'Autolykos l'appelait et qu'il le voyait. Le lendemain, on lui apporta la statue d'Autolykos et il la reconnut telle qu'il l'avait vue dans son rêve. Appien établit un lien entre ce rêve et le fait que Lucullus ait accordé immédiatement la liberté à la cité de Sinope et qu'il l'ait repeuplée. Plutarque apporte le plus de détails sur le rêve de Lucullus tout en précisant par avance que c'est grâce à ce rêve que Lucullus se montra bon envers les Sinopéens et leur rendit leurs biens. Dans le rêve de Lucullus, Autolykos se nomma comme tel et dit à Lucullus d'avancer car Autolykos était venu le rencontrer. Le matin suivant, Lucullus prit la cité et, en poursuivant les Ciliciens qui voulaient s'enfuir, trouva sur le rivage la statue d'Autolykos que les Ciliciens n'avaient pas eu le temps d'emporter. Comme on lui faisait le récit des exploits d'Autolykos, il comprit le sens de son rêve et, suivant les préceptes de Sulla, considéra comme dignes de foi les signes envoyés par les rêves.

54. Appien, *Mithr.*, 83 ; Plut., *Luc.*, 23. 5.

55. Strab., 12. 3. 11.

Cette apparition de la divinité des ennemis n'est pas un procédé unique dans la littérature : Héraclès apparaît aussi à Alexandre lors du siège de Tyr en 332⁵⁶. On peut rapprocher cet épisode de celui de Sérapis qui était apparu en rêve à Ptolémée Philadelphie⁵⁷. Dans les deux cas, la divinité apparaît à un homme puissant, monarque ou général, et lui délivre un message qu'il interprète par la suite. Dans les deux cas, il est question d'une statue, celle de Sarapis qui est installée en Égypte et celle d'Autolykos qui est retrouvée sur la grève de Sinope. Il y a également une similitude dans les conclusions apportées à ces apparitions : l'homme pieux doit y être attentif. C'est parce qu'Autolykos est apparu à Lucullus que ce dernier s'est montré bon avec Sinope. Il lui accorda en effet la liberté en raison de ce rêve, mais aussi de son philhellénisme⁵⁸.

Le récit du rêve de Lucullus peut aussi avoir une fonction de propagande : la conquête de Sinope apparaît comme une libération pour les Grecs, car le héros fondateur Autolykos a changé de camp⁵⁹. De plus, le miracle de l'apparition justifie le traitement privilégié de Sinope (l'arrêt des massacres, la liberté accordée à la cité, le rappel des habitants) et masque la violence de la conquête : Sinope a été incendiée, ses sanctuaires et ses monuments publics pillés : Strabon évoque la prise du globe céleste de Billaros et de la statue d'Autolykos, œuvre de Stennis.

Il est ainsi possible de déterminer quel fut le sort réservé aux sanctuaires de Sinope lors de la prise de la cité par Lucullus⁶⁰. Attilio Mastrocinque a en effet identifié la cargaison de l'épave d'Anticythère⁶¹ comme le fruit de ce butin⁶², avec un instrument permettant des calculs astronomiques, identifié au globe de Billaros de la notice de Strabon⁶³, mais aussi un grand athlète nu en bronze, trois éphèbes, une *korè*, la tête d'un philosophe, deux statues d'Aphrodite, deux statues et une tête d'Hermès, deux statues d'Héraclès, quatre statues d'Apollon, une statue de Zeus, une statue de Philoctète, deux statues d'Ulysse, une statue d'Achille ainsi que les restes de quatre chevaux et d'un quadriges, et de nombreux fragments d'autres statues. Même s'il est difficile à Attilio Mastrocinque de déterminer quelle était la statue d'Autolykos⁶⁴, la liste du butin de l'épave d'Anticythère nous paraît très intéressante pour déterminer les temples qui ont été pillés à Sinope, et dont les statues étaient certainement destinées à orner les propriétés de Lucullus⁶⁵.

56. Plut., *Alex*, 24. 5.

57. BARAT, 2009, 211-215.

58. BERNHARDT, 1971, 134.

59. BARAT, 2009, 215-216.

60. BARAT, 2014 à paraître.

61. SVORONOS, 1903, 1-85 ; SVORONOS, 1908, pl. I-XX.

62. MASTROCINQUE, 2009, 313-319.

63. Strab., 12. 3. 11.

64. MASTROCINQUE, 2009, 315-316.

65. MASTROCINQUE, 2009, 314 : l'auteur rapproche le pillage de Sinope de celui d'Héraclée du Pont par Cotta en 72 av. J.-C., à l'occasion duquel la statue d'Héraclès fut enlevée. Le navire qui emportait le butin d'Héraclée fit naufrage : Memnon, *FGrHist*, 434, F35.

Le sanctuaire d'Autolykos, le héros fondateur de Sinope, a été démantelé, et sa statue de culte emportée au titre du butin d'après la notice de Strabon sur Sinope⁶⁶, mais il est possible de considérer que ce temple oraculaire était orné d'autres statues, à savoir celles des compagnons d'Autolykos, Déïlon et Phlogios, évoqués à ses côtés dans les sources littéraires⁶⁷. Les statues d'Héraclès et celle de son compagnon Philoctète, trouvées dans l'épave d'Anticythère peuvent aussi être mises en relation avec le sanctuaire d'Autolykos, puisque dans certaines sources littéraires Autolykos et ses compagnons sont des compagnons d'Héraclès dans son expédition contre les Amazones⁶⁸.

Les statues d'Apollon ont pu être pillées dans le temple d'Apollon Delphinios⁶⁹, divinité importée de la métropole Milet⁷⁰, dont le culte est attesté à Sinope à l'époque classique à travers les noms théophores de Delphinios et de Molpagorès, dérivant du nom du collège des Molpes étroitement associé au culte d'Apollon Delphinios à Milet⁷¹, noms que l'on retrouve sur les timbres amphoriques de Sinope⁷², lors du timbrage des amphores de la cité entre 355 et 185 environ⁷³. La présence de deux statues d'Aphrodite dans l'épave d'Anticythère est intéressante car le culte d'Aphrodite n'est attesté ni dans l'épigraphie ni dans la numismatique de Sinope avant la conquête romaine. Or Aphrodite était une divinité importante de Milet, métropole de Sinope, où son culte est attesté dès l'époque archaïque⁷⁴. De plus, le culte d'Aphrodite est attesté dans de nombreuses colonies de Milet à l'époque archaïque⁷⁵. L'épave d'Anticythère nous permet donc d'avancer l'idée qu'il y avait un temple d'Aphrodite à Sinope qui a subi un pillage au moment de la prise de la cité par Lucullus. On peut tenir le même raisonnement pour le culte d'Hermès à Sinope, qui est attesté dans sa métropole Milet, dans les

66. Strab., 12. 3. 11.

67. Scymnos, 990-991 (Diller); Apoll. Rhod., 2. 955.

68. Plut., *Luc.*, 23; Appien, *Mithr.*, 83; *Tabula Albana*, IG XIV, 1293 = *FGrHist* 40, 97-104. Pour d'autres sources, Autolykos et ses compagnons sont à la fois des Argonautes et des compagnons d'Héraclès: Apoll. Rhod., 2. 955-957; Val. Flac., *Arg.*, 5. 113-115; Hyg., *Fab.*, 14. 30.

69. JESSEN, 1901, col. 2513-2512; GRAF, 1979.

70. EHRHARDT, 1983, 130; GORMAN, 1993, 36-139; GORMAN, 2001, 169-112.

71. GRAF, 1979, 7-8; EHRHARDT, 1983, 130; GEORGUDI, 2001, 156.

72. EHRHARDT, 1983, 431, n° 442-443 (association du nom théophore *Delphinios* avec celui de *Molpagoras*); Pour le nom de *Delphinios* sur les timbres amphoriques de Sinope trouvés à Histria, voir CONOVICI, 1998, 153, n° 587, et p. 190. Pour le nom de *Delphinios* sur les timbres amphoriques de Sinope trouvés à Sinope, voir GARLAN, 2004, 239-240, n° 564-570, et p. 283. Pour le nom de *Molpagorès*, père d'un astynome, sur les timbres amphoriques de Sinope trouvés à Histria, voir CONOVICI, 1998, 124, n° 420, et p. 191. Pour le nom de *Molpagorès* sur les timbres amphoriques de Sinope trouvés à Sinope, voir GARLAN, 2004, 197, n° 382-384, et p. 286.

73. GARLAN, 2004, 94.

74. GREAVES, 2004, 28: temple d'Aphrodite sur la colline de Zeytintepe, à l'extérieur des murailles archaïques de Milet.

75. GREAVES, 2004, 28-30: sanctuaire d'Aphrodite à Histria, à Olbia, à Képoi et à Naucratis. Le culte d'Aphrodite est attesté à Apollonia du Pont, à Artakè, à Phanagoria, à Panticapée, à Cyzique, à Priapos, à Prokonnesos et à Tios.

colonies milésiennes de Trapézonte et d'Olbia⁷⁶ et dans la numismatique de Sinope à l'époque hellénistique⁷⁷ : la présence de deux statues et une tête d'Hermès dans l'épave d'Anticythère peut permettre d'avancer l'hypothèse d'un temple d'Hermès à Sinope, pillé au moment de la conquête de la cité. Il en est de même pour le culte de Zeus, qui est attesté sur le territoire de Sinope et dans la numismatique de Sinope lors de la domination de la dynastie du Pont sur la cité⁷⁸.

La conquête romaine a donc été particulièrement brutale et le héros Autolykos, qui pourtant a donné la victoire à Lucullus, a néanmoins subi le pillage de son sanctuaire, tout comme les autres sanctuaires de Sinope, ce qui relativise beaucoup la piété et la bonté de Lucullus. Néanmoins, si l'on observe le sort des autres cités importantes du royaume du Pont lors de la conquête romaine, on constate que Sinope n'a peut-être pas eu un traitement de faveur.

Ainsi, l'ancienne capitale du royaume du Pont, *Amaseia*, qui avait résisté comme Sinope, se rendit aux Romains peu de temps après la prise de Sinope⁷⁹ en 70, et aucun récit ne fait état de pillage et de cruauté à son encontre.

Héraclée Pontique, qui était restée indépendante et jalouse de son amitié avec Rome fut prise par Mithridate lors de sa campagne de repli en 72. Surpris par une tempête alors qu'il fuyait Nicomédie, Mithridate s'était réfugié dans le fleuve Hypios avec ses navires. Comme il avait appris que c'était Lamachos, avec qui il avait des liens d'amitié, qui dirigeait la cité d'Héraclée, il en avait profité pour conquérir Héraclée avec sa complicité et sans violence. Puis il avait laissé à Héraclée une garnison commandée par le Gaulois Connacorix et composée de 4 000 soldats, afin de défendre la cité contre les appétits des Romains⁸⁰.

Ce fut Cotta qui mit le siège devant Héraclée⁸¹, avec peu de succès malgré l'utilisation de machines de guerres perfectionnées. A l'intérieur d'Héraclée assiégée, la situation peut rappeler celle de Sinope lors du siège de Lucullus : Connacorix a le titre de phrourarque dans le texte de Memnon et se comporte avec une cruauté voisine de celle de Cléocharès-Bacchidès à Sinope. Il autorisa en effet, voire encouragea, ses soldats à la violence contre les habitants d'Héraclée qui furent quasiment rançonnés : la thématique du siège intérieur et extérieur est reprise par Memnon. Une bataille navale pour le contrôle de la ville eut lieu et la flotte héracléote fut mise en déroute. A la même époque la disette sévit à Héraclée (le siège perturba l'approvisionnement comme à Sinope). A cela s'ajouta une maladie pestilentielle qui emporta Lamachos ainsi qu'un millier de soldats sur les 4 000 que comptait la garnison.

76. EHRHARDT, 1983, p. 171 et p. 471, n. 859-860.

77. *Recueil I-1*, n° 53.

78. IK, 64-Sinope, 75 : dédicace à Zeus Dikaiosynos. *Recueil I-1*, n° 58-60 ; IMHOOF-BLUMER, 1912, 174-175 ; KLEINER, 1955, 9-10 ; CALLATAÏ, 2007, 277-279, 295.

79. Memnon, *FGrHist*, 434, F37. 9.

80. Memnon, *FGrHist*, 434, F29. 4.

81. Memnon, *FGrHist*, 434, F34-36 ; récit du siège chez Reinach, 1890, 350-352.

L'histoire du siège d'Héraclée semble calquée sur celle de Sinope (à moins que ce ne soit l'inverse), car c'est le commandant de garnison, Connacorex, et un proche du défunt Lamachos, Damophélès, qui songent à trahir au profit des Romains. Ils ont mené des négociations avec Triarius : le pouvoir civique et le pouvoir militaire au sein d'Héraclée se trouvaient en accord. Les Héracléotes eurent des soupçons mais leurs dirigeants furent persuasifs et endormirent leurs inquiétudes, ce qui leur permit de fuir en toute tranquillité en laissant les portes de la cité ouvertes pour les troupes de Triarius. Le sac d'Héraclée fut extrêmement violent : les habitants furent massacrés, les trésors et le mobilier pillés. Les habitants qui avaient pu s'échapper s'étaient cachés dans la campagne autour d'Héraclée, ou bien étaient passés au service de Cotta, dont la troupe fut très mécontente d'apprendre la prise et le pillage d'Héraclée. Les soldats auraient en effet voulu profiter des avantages du pillage. Mais l'affaire fut réglée lorsque Triarius promit le partage du butin. Cotta prit donc possession d'Héraclée et se conduisit en vainqueur sans pitié. Il traqua la moindre richesse, pillà les temples, s'empara des œuvres d'art et même de la statue d'Héraclès, héros éponyme de la cité (le parallèle avec la statue d'Autolykos à Sinope est frappant), mais il ne se conduisit pas avec la pitié et la clémence d'un Lucullus. Une fois ses vaisseaux chargés du fruit de son pillage, il ordonna à ses soldats de mettre le feu à Héraclée. La cité d'Héraclée n'inspira donc aucune pitié à ses nouveaux maîtres romains, et ce n'est que plus tard, à Rome, que l'attitude cruelle et cupide de Cotta fut dénoncée. Après cela, les Héracléotes retrouvèrent leur territoire, la liberté de navigation ainsi que leurs ports, mais pas l'indépendance qui avait été la leur avant leur capture par Mithridate. Il est assez difficile de déterminer l'ordre chronologique précis pour la chute des cités pontiques : il est probable que la prise d'Héraclée eut lieu avant celle de Sinope, mais une chronologie plus fine semble impossible⁸².

Amisos, cité pontique très importante d'un point de vue stratégique, fut l'objet d'assauts⁸³ de la part des Romains et tomba en 71, avant Sinope et Héraclée⁸⁴. Pour Memnon, c'est après avoir pris Cabéira que Lucullus marcha vers *Amisos*, mais il ne parvint pas à convaincre les habitants de passer aux Romains. Il décida donc de s'en prendre à Eupatoria, ville fondée par Mithridate et parvint à la prendre grâce à des échelles que ses soldats utilisèrent contre les murailles. Le même procédé fut employé pour Sinope et il fut tout aussi efficace.

Un bon nombre d'Amiséniens furent massacrés, puis Lucullus arrêta la tuerie, rendit la ville et son territoire aux survivants et les traita avec une certaine bonté⁸⁵. Le texte de Memnon ne permet pas de comprendre ce

82. CALLATAÏ, 1997, 355 ; REINACH, 1890, 349, n. 1 ; MAGIE, 1950, 337.

83. REINACH, 1890, 349-350 ; ARRÁYAS MORALES, 2012, 431-446.

84. CALLATAÏ, 1997, 355.

85. Memnon, *FGrHist*, 434, F30.

revirement de Lucullus car aucun signe magique ne semble lui avoir dicté cette attitude bienveillante. Appien⁸⁶ rapporte que c'est à cause des tribulations historiques d'*Amisos*, tantôt colonie des Athéniens, tantôt sujette des Perses, tantôt libérée par un édit, et tantôt sujette des rois du Pont, que Lucullus avait voulu se montrer aussi généreux qu'Alexandre à l'égard du peuple attique. Il avait repeuplé *Amisos* en rappelant les habitants qui s'étaient enfuis par la mer, et lui avait accordé l'autonomie. Plutarque dépeint le pillage d'*Amisos*⁸⁷, prise malgré le talent défensif du général Callimachos. Ayant été surpris par une attaque à l'improviste des troupes de Lucullus, Callimachos abandonna la cité en y mettant le feu, soit pour en éviter le pillage, soit pour couvrir sa fuite, et l'on peut ici remarquer que le motif du feu rappelle celui de Sinope. Lucullus, bien que conscient du désir de butin de ses soldats, chercha à faire éteindre l'incendie d'*Amisos*. Mais il fut impuissant et se laissa déborder par ses soldats, qui pillèrent sans relâche et détruisirent eux-mêmes des maisons qui n'avaient pas été touchées par l'incendie. Parce qu'il éprouvait un fort sentiment de culpabilité, Lucullus fit reconstruire la cité, accueillit les Amisénien qui avaient fui, et les Grecs qui voulaient s'y fixer. Il augmenta de 120 stades (soit d'un peu plus de 20 km) le territoire de la cité et fit distribuer aux Athéniens de la colonie un beau vêtement et 200 drachmes avant de les renvoyer chez eux. Si donc *Amisos* avait eu à subir un pillage extrêmement violent, que Lucullus n'avait pas pu éviter, elle bénéficiait d'un régime de faveur équivalent à celui de Sinope en raison de son glorieux passé athénien.

La trame des récits de siège est assez semblable⁸⁸ (complots des hommes mis au pouvoir par Mithridate, tyrannie exercée sur les habitants, incendies pour couvrir la fuite). La différence dans le traitement final des cités grecques ne dépend pas de l'attitude que leur population avait adoptée durant le siège, mais plutôt le nom de son vainqueur romain : Sinope et *Amisos* ont pu bénéficier de la philanthropie de Lucullus, alors qu'Héraclée était tombée aux mains de Cotta, homme bien moins scrupuleux.

Le supposé traitement de faveur obtenu par Sinope de la part de Lucullus doit donc être relativisé, et mis en relation avec la propagande personnelle de Lucullus. Il ne resta en effet pas dans le Pont après ses conquêtes. Il en appela au Sénat pour envoyer une commission chargée d'organiser la nouvelle province. Mithridate était loin, en Arménie chez son gendre Tigrane, qui ne voulait pas le recevoir⁸⁹, et son fils Macharès, qui avait en charge la Crimée, l'avait trahi en passant du côté de Lucullus à l'occasion du siège de Sinope et

Mithridate⁹¹, mais Tigrane refusa, ce qui entraîna une intervention militaire de Lucullus en 69 av. J.-C. en direction de la Haute-Mésopotamie⁹². Lucullus partit donc, mais ne laissa pas le Pont sans surveillance⁹³ : il y avait laissé derrière lui ses légats Sornatius et Hadrianus avec 6 000 hommes⁹⁴. De plus, Triarius, qui commandait sûrement déjà la flotte, fut député pour protéger la souveraineté de Rome en Asie et en Bithynie⁹⁵. Son intervention dans le Pont en cas de besoin était ainsi facilitée grâce à la proximité géographique. Lucullus prit la ville de Tigranocerte⁹⁶, capitale de Tigrane début octobre 69⁹⁷, infligea une sévère défaite au roi⁹⁸ puis se dirigea en 68 vers le cœur de l'Arménie⁹⁹, où Tigrane, en mauvaise posture, s'était résolu à renvoyer son beau-père dans le Pont avec une petite troupe de 8 000 hommes dont 4 000 Arméniens¹⁰⁰.

Fin 68, ses adversaires œuvrant contre lui à Rome en raison de ses succès militaires et de sa sévérité envers les publicains, Lucullus fut destitué de l'*imperium* sur la Cilicie et l'Asie, et une partie de ses légions démobilisées¹⁰¹.

avait récupéré ses citadelles¹⁰⁷. Ce type d'organisation de la défense du territoire se rencontrait surtout dans la partie intérieure du royaume du Pont, la plus asiatique dans la gestion et la civilisation, alors que le littoral était plus de culture grecque. On peut ainsi supposer que Mithridate avait reconstitué le cœur de son royaume, mais qu'il n'avait peut-être pas poussé jusqu'aux rivages de la mer Noire, là où les cités d'Héraclée, d'Amisos et de Sinope, si durement conquises par les Romains, n'avaient pas été abandonnées sans surveillance. Mithridate n'eut peut-être pas le temps ou l'envie de rejoindre les rivages de la mer Noire afin de s'opposer aux forces romaines. De plus, une fois les armées de Lucullus arrivées dans le Pont, Mithridate se replia près de Taulara en Petite Arménie¹⁰⁸, donc encore une fois bien loin des rivages pontiques. Mais Lucullus apprit qu'il avait perdu son commandement et ne put donc continuer ses actions militaires, ce qui fait qu'une fois de plus Mithridate récupéra son royaume¹⁰⁹, où il recommença à frapper monnaie¹¹⁰. Seul le nouvel homme fort de Rome, Pompée le Grand, pouvait venir à bout de ce grand ennemi de Rome.

Sinope et Pompée : organisation provinciale et piété (64/62 av. J.-C.)

La mission de Pompée contre Mithridate

Pompée avait obtenu début 66, par la *Lex Manilia*, la succession de Lucullus¹¹¹ avec des pouvoirs plus étendus, et la campagne militaire qu'il mena contre Mithridate dépouilla ce dernier de son royaume¹¹². À l'été 66, Pompée était maître du royaume du Pont et Mithridate en fuite, non chez son gendre Tigrane, qui lui refusa l'asile, mais en Colchide¹¹³. Si Sinope avait été reprise lors de la reconquête de son royaume par Mithridate, ce retour dans le giron pontique n'avait duré que quatre ans. Mithridate ne revint plus sur la côte sud de la mer Noire et se suicida en Crimée au printemps 63¹¹⁴.

À l'été de la même année, Pompée, qui se trouvait en Judée¹¹⁵ (à Jéricho?), prêt à marcher contre Petra¹¹⁶, après avoir fait campagne¹¹⁷ en Arménie¹¹⁸,

107. MAGIE, 1950, 349.

108. Plut., *Luc.*, 35. 3; Dion Cassius, 36. 14; Appien, *Mithr.*, 90.

109. CALLATAÏ, 1997, 374.

110. REINACH, 1890, 375.

111. Appien, *Mithr.*, 90-97; Plut., *Pomp.*, 24-30; Dion Cassius 36.42-43; 45-49; Tite Live, *Per.*, 99; Cic., *de imp. Cn. Pomp.*, 31-35; 44; Flor. 1. 41; Vell. 2. 31-32; CALLATAÏ, 1997, 375-376.

112. Plut., *Pomp.*, 32.

113. Appien, *Mithr.*, 97-101; Dion Cassius, 36. 47-49; CALLATAÏ, 1997, 376.

114. Appien, *Mithr.*, 108-112; Dion Cassius, 37. 12-14; Plut., *Pomp.*, 41.7; Florus 1. 40. 25-26; Orose, 6. 5. 4-6; Eutr., 6.12. 3; Tite Live, *Per.*, 102; Vell. 2. 40. 1; REINACH, 1890, 409-410.

115. MAGIE, 1950, 363.

116. Plut., *Pomp.*, 41; Appien, *Mithr.*, 106; Dion Cassius, 37. 15-16.

117. CALLATAÏ, 1997, 378-386.

118. Appien, *Mithr.*, 106; Plut., *Pomp.*, 33; Dion Cassius, 36. 51-53; Vell. 2. 37.

dans le Caucase¹¹⁹ et en Syrie¹²⁰, apprit la nouvelle de la mort de Mithridate, qui fut accueillie avec beaucoup de joie et de soulagement par l'armée romaine qui sacrifia pour l'occasion¹²¹.

La réorganisation du nord de l'Anatolie par Pompée

Le règlement des affaires du Pont et l'organisation de la nouvelle province de Pont-Bithynie furent effectués en plusieurs étapes. Pompée était à *Amisos* durant l'hiver 65/64¹²² et avait commencé à organiser les provinces et à distribuer des gratifications aux princes, chefs et particuliers qui l'avaient aidé. Il y revint après l'annonce de la mort de Mithridate, y passa l'hiver 63/62 et compléta cette première organisation. Il s'occupa tout d'abord des princes et dynastes locaux qui lui avaient été favorables. Il accorda ainsi le Bosphore à Pharnace, qui avait si bien trahi son père, avec le titre d'ami et d'allié des Romains¹²³; il confirma Tigrane en Arménie¹²⁴; il restaura Ariobarzane I^{er} en Cappadoce et lui accorda la Sophène à l'est de l'Euphrate et la partie est de la Lycaonie, autour de Cybistra qui commande les portes ciliciennes¹²⁵. La Galatie fut assignée aux tétrarques survivants, Deiotaros pour les Tolistoboges, Brogitaros pour les Trocmes et un chef inconnu pour les Tectosages¹²⁶: Deiotaros reçut le contrôle d'une partie de la fertile plaine de Gazelonitis, à l'est du cours de l'Halys et en bordure de la mer Noire, qui séparait ainsi les territoires de Sinope et d'*Amisos*, ainsi que le territoire de Pharnakeia et de Trapezonte, allant jusqu'à la Colchide et à l'Arménie Mineure¹²⁷. Deiotaros reçut le titre de roi qui fut ratifié par le Sénat en 59 av. J.-C.¹²⁸. Brogitaros fut aussi récompensé mais moins largement: il reçut une partie du vieux royaume de Mithridate qui incluait la forteresse de Mithridateion¹²⁹ ainsi que le titre de roi¹³⁰. Une partie de la Paphlagonie fut déclarée libre et divisée entre deux dynastes descendants de Pylaiménès appelés Attalos et Pylaiménès¹³¹;

119. Appien, *Mithr.*, 103; Plut., *Pomp.*, 34-35; Dion Cassius 36. 54; 37. 1-5; Eutr., 6. 14. 1.

120. Appien, *Mithr.*, 107; Syr. 49; 70; Vell. 2. 37. 5; Justin 40. 2. 5; Eutr., 6. 14. 2; Plut., *Pomp.*, 38-41; Dion Cassius, 37. 6. 5.

121. Plut., *Pomp.*, 42; Appien, *Mithr.*, 113; REINACH, 1890, 411.

122. Plut., *Pomp.*, 38; REINACH, 1890, 400; BALLESTEROS PASTOR, 1996, 282-286.

123. Dion Cassius, 37. 14. 2; Appien, *Mithr.*, 113.

124. Appien, *Mithr.*, 114.

125. Appien, *Mithr.*, 105; Ciceron, *Epist ad Fam.*, 15. 2. 2; 15. 4. 4; *ad Att* 5. 18. 1; 5. 20. 2; MAGIE, 1950, 374-375; SULLIVAN, 1980, 1135; MITCHELL, 1993, 32; Ariobarzane I^{er} fut rapidement remplacé par son fils Ariobarzane II.

126. Strab., 12. 3. 1; Appien, *Mithr.*, 114; MAGIE, 1950, 373; 1235-1237, n. 40; MITCHELL, 1993, 33.

127. Strab., 12. 3. 13; Eutr., 6. 14., Cic., *Har. Resp.* 29.

128. MITCHELL, 1993, 33; Cic., *Deiot.* 10; *Bell Alex.* 67.

129. Strab., 12. 5. 2.

130. MITCHELL, 1993, 33 n. 74.

131. Appien, *Mithr.* 114; Eutr., 6. 14. 1.

Aristarchos fut fait dynaste de Colchide¹³². Enfin, Archélaos, fils du général pontique du même nom, devint grand prêtre de Comana¹³³, qui forma ainsi une enclave indépendante au milieu du Pont.

Il peut paraître étrange, à première vue, que Pompée n'ait pas purement et simplement annexé tout l'ancien royaume de Mithridate, mais on a souvent rapproché cette attitude de Pompée d'une politique générale romaine, à savoir que ces arrangements territoriaux étaient destinés à fournir une protection militaire aux territoires contrôlés par les Romains et, pour que la protection fût efficace, il fallait la confier à des hommes dignes de confiance. Quoi de mieux alors que de choisir des hommes qui avaient été fidèles à Pompée et qui lui avaient fourni une aide militaire¹³⁴? Enfin, en suivant les dires de Strabon¹³⁵, les Romains auraient conservé dans les provinces les zones les plus « civilisées », alors que les zones plus « sauvages » et plus difficiles à gouverner auraient été confiées à des princes clients¹³⁶.

La nouvelle province de Bithynie-Pont était placée sous l'autorité du gouverneur de Bithynie¹³⁷ dont elle dépendait de fait depuis 65/64. Le système mis en place par Pompée révolutionna totalement la partie pontique de la nouvelle province, tant il rompait avec les habitudes qui avaient prévalu dans ce territoire durant des siècles. En effet, à une organisation binaire de l'ancien royaume du Pont, avec pour l'intérieur le vieux système asiatique des domaines royaux ou sacrés avec des centres villageois et, pour le littoral, un système de cités grecques ayant eu une longue tradition d'autonomie, se substitua un système beaucoup plus uniforme. Strabon nous indique que le territoire de la province fut divisé entre onze centres urbains (*politéiai*¹³⁸) dont les territoires étaient contigus: c'est sûrement dans le but de mettre en place cette contiguïté que Pompée avait ajouté des territoires aux centres déjà existants et qu'il avait doté les nouvelles cités de territoires conséquents¹³⁹. Un premier problème se pose à nous: établir la liste de ces onze *politéiai*. D. Magie estime que les trois cités portuaires d'Amisos, de Sinope et d'Amastris en faisaient partie, ainsi que l'ancienne capitale *Amaseia*, qui avait reçu le statut de cité grecque.

Il faut donc trouver quelles sont les sept autres. Nous savons que Pompée avait restauré Mazaka et qu'il avait fondé des cités dont sept sont connues: *Nicopolis* (voir carte n° 4), *Magnopolis*, *Diospolis*, *Neapolis*, *Zéla* (voir carte n° 5),

132. Appien, *Mithr.* 114; Eutr., 6. 14. 1.

133. Appien, *Mithr.*, 114; MAGIE, 1950, 365; CALLATAÏ, 1997, 381; SARTRE, 2003, 232.

134. MITCHELL, 1993, 33.

135. Strab., 14. 5. 6.

136. ANDERSON, 1939, 6-7.

137. MAGIE, 1950, 369; Tite Live, *Per.*, 102 (Pompée réduisit le Pont en province); Strab., 12. 3. 1.

138. Strab., 12. 3. 1; Appien, *Mithr.*, 117.

139. FLETCHER, 1939, 21-23; JONES, 1971, 159; MITCHELL, 1993, 32 qui s'appuie sur les remarques de Strabon en ce qui concerne les territoires de Magnopolis, Megalopolis, Zéla et Néapolis.

Pompeiopolis et *Megalopolis*¹⁴⁰. D. Magie indique que la présence de Sinope, d'*Amisos* et d'*Amastris* n'est jamais remise en cause dans cette liste, alors que celle de *Nicopolis* ou d'*Amaseia* oui. M. Sartre quant à lui reprend cette liste, mais sans y inclure *Mazaka*¹⁴¹. C. Marek s'appuie sur deux critères pour déterminer sa propre liste : d'une part l'attribution de territoires et/ou une nouvelle fondation par Pompée ; d'autre part le critère de l'ère lucullienne sur les monnaies des cités et/ou des frappes monétaires sous Papirius Carbo, gouverneur de Bithynie de ca. 61-59/8. La liste de C. Marek est donc la suivante : *Amastris*, Sinope, *Amisos*, *Pompeiopolis*, *Neapolis*, *Magnopolis*, *Diospolis*, *Nicopolis*, *Zéla*, *Megalopolis* et il hésite entre *Abonouteichos* et *Amaseia*¹⁴². S. Mitchell reprend la même liste et se prononce quant à lui pour *Amaseia*¹⁴³. Le problème de la détermination des onze *politéiai* est crucial car il permet de définir les frontières de la province, car on sait que les territoires des communautés étaient contigus.

De nombreux historiens se sont penchés sur le problème des frontières de la province de Pont-Bithynie et donc sur la liste des onze *politéiai*. Nous devons ici rappeler la théorie de K. Wellesley¹⁴⁴ qui excluait totalement le cœur de l'ancien royaume de Mithridate de la province, faisant s'arrêter cette dernière à l'Halys au niveau de la côte de la mer Noire et lui imputant une discontinuité territoriale en faisant du territoire d'*Amisos* une enclave au sein des possessions de *Deiotaros*¹⁴⁵. Cette position a été fermement rejetée par C. Marek¹⁴⁶, qui estime que le texte de Strabon a été mal interprété par K. Wellesley. S. Mitchell¹⁴⁷ quant à lui reprend le texte de Strabon dans une note et réfute les présupposés de K. Wellesley. Il paraît plus sage de considérer que la province romaine de Pont-Bithynie jouissait d'une continuité territoriale, et que c'était la possession de *Deiotaros* en *Gazelonitis* qui était enclavée. On imagine mal les Romains instaurer une organisation où ils seraient gênés alors que la gestion de territoires confiés à des princes indigènes serait facilitée.

Appartenant à la province de Pont-Bithynie, Sinope fut touchée par cette organisation territoriale et politique. Même si la liste des onze communautés mises en place par Pompée pour gérer la nouvelle province varie d'un historien à l'autre, le nom de Sinope est une constante. Il faut donc la considérer comme un centre urbain important, à la tête d'un territoire civique élargi. Lucullus avait largement agrandi le territoire civique d'*Amisos*¹⁴⁸, mais nous n'avons pas

140. MAGIE, 1950, 370 et 1232, n. 35.

141. SARTRE, 2003, 239.

142. MAREK, 1993, 39.

143. MITCHELL, 1993, 31-32.

144. WELLESLEY, 1953, 293-318.

145. WELLESLEY, 1953, 306-307 : croquis.

146. MAREK, 1993, 28-30.

147. MITCHELL, 1993, 41.

148. Plut., *Luc.*, 19. 6 : le territoire d'*Amisos* avait été agrandi d'un territoire de 120 stades de long (environ 24 km)

de chiffres pour Sinope, car nous ne savons pas quel était son territoire sous la dynastie du Pont.

Nous devons enfin nous intéresser au statut de Sinope dans cette nouvelle organisation provinciale. En effet, depuis sa prise par Lucullus¹⁴⁹, Sinope avait reçu le statut de ville libre tout comme *Amisos*¹⁵⁰. Ce statut la rendait exempte de taxes¹⁵¹, ce qui était un privilège très appréciable car elle n'appartenait théoriquement pas à la province¹⁵². On peut se demander si ce statut fut conservé par Sinope. En effet, Pompée est connu pour avoir annulé les décisions prises par Lucullus¹⁵³. On peut penser que la liberté accordée aux cités fut ainsi suspendue. Pourtant, dans son texte de présentation d'*Amisos*, Strabon indique que la cité fut libérée de Pharnace par César, qu'elle perdit sa liberté sous Antoine, qui la donna à des rois, et qu'elle la retrouva sous Auguste après *Actium*¹⁵⁴ : elle ne perdit donc pas sa liberté sous Pompée. On peut penser qu'il en fut de même pour Sinope, d'autant plus que ce privilège lui avait été accordé à la suite d'un prodige (l'apparition de la statue d'Autolykos en songe à Lucullus). Pouvait-on revenir sur un privilège accordé après une intervention divine ? Cela serait un comportement impie pour un Romain.

Si dans les lettres de Pline à Trajan les cités de Sinope, *Amisos* et même Amastris (elle aussi cité libre avant l'arrivée de Pompée) semblent se plier à la *Lex Pompeia*, on peut leur supposer néanmoins un certain degré d'autonomie. Pompée n'a peut-être pas agi de manière uniforme par rapport au statut des cités¹⁵⁵ et a pu conserver des privilèges ici ou là. Cette remise en cause d'une vision uniforme de l'organisation pompéienne du Pont pourrait tout à fait convenir à P.W.M. Freeman qui réexamine les idées reçues et largement répandues sur les intentions et les actions de Pompée dans le Pont¹⁵⁶. Son idée est que l'organisation pompéienne a obéi à l'urgence du moment et aux décisions de Pompée déterminées par une combinaison de facteurs¹⁵⁷. Dans son propre intérêt ou dans l'intérêt de Rome, Pompée a ainsi pu procéder à des changements occasionnels.

Pompée et la sépulture de Mithridate

Suivant les récits, c'est à *Amisos*¹⁵⁸ ou bien à Sinope¹⁵⁹ que Pompée reçut la dépouille de Mithridate, envoyée de Crimée avec une ambassade de son

149. BERNHARDT, 1971, 134-143.

150. Pline, *Lettres*, 10. 92 (*Amisos*) ; Appien, *Mithr.*, 83 (Sinope).

151. JONES, 1939, 115-117 ; BERNHARDT, 1980, 190-207.

152. MAREK, 1993, 44.

153. Plut., *Pomp.*, 46. 6 ; *Luc.*, 36. 4.

154. Strab., 12. 3. 14.

155. MAREK, 1993, 44.

156. FREEMAN, 1994, 143-179.

157. FREEMAN, 1994, 159.

158. Plut., *Pomp.*, 42.

159. Appien, *Mithr.*, 113.

fil Pharnace. Pompée refusa de voir le cadavre par superstition mais ordonna que Mithridate fût enseveli à Sinope, dans la nécropole royale¹⁶⁰.

La question de la sépulture de Mithridate a été débattue : T. Reinach soutient que Mithridate fut enterré dans la nouvelle nécropole royale de Sinope, à côté de ses parents et de ses fils¹⁶¹ tandis que L. Ballesteros Pastor estime que seules des fouilles archéologiques pourraient permettre de savoir s'il y avait des tombes royales de la dynastie pontique à Sinope¹⁶². J. M. Højte quant à lui est partisan d'une inhumation de Mithridate dans l'ancienne capitale pontique d'Amaséia¹⁶³. Nous avons pris part au débat et, en nous appuyant sur une gravure de la péninsule de Sinope publiée par la voyageuse russe Lydie Paschkoff en 1889¹⁶⁴ et sur la mention d'un tumulus sur cette même péninsule lors de prospections archéologiques dans les années 1950¹⁶⁵, nous avançons le fait que la sépulture de Mithridate Eupator était bien à Sinope¹⁶⁶.

En autorisant l'inhumation de Mithridate à Sinope, dans son ancienne capitale et ville natale, Pompée se montra semblable à son modèle Alexandre le Grand qui fit inhumer Darius III dans la nécropole royale de Persépolis¹⁶⁷. Même s'il n'eût pas besoin de se rendre à Sinope pour donner de tels ordres, Pompée était quand même conscient de l'image qu'il renvoyait de son action. Tout comme Lucullus, il était soucieux de son image et de sa propre propagande.

Pompée passa la fin de l'hiver 63 à prendre les quelques citadelles qui n'étaient pas encore en sa possession et, au printemps 62, il quitta le Pont en direction de l'Égée, afin de rejoindre Rome¹⁶⁸, car il lui fallait faire entériner par le Sénat les mesures qu'il avait prises pour la nouvelles province de Pont-Bithynie lors de ses passages à Amisos à l'hiver 65/64 et 63/62. L'année 60 se passa en discussions avec le Sénat et ce n'est qu'en 59 que le premier triumvirat composé de César, Pompée et Crassus fit ratifier les décisions de Pompée prises à Amisos (*Lex Vatinia*).

160. Dion Cassius, 37. 14.

161. REINACH, 1890, 412.

162. BALLESTEROS PASTOR, 1996, 282 n. 192.

163. HØJTE, 2009, 121-130.

164. PASCHKOFF, 1889, 409.

165. BUDDE, 1955, 1-4.

166. BARAT, 2012, 58-61.

167. Justin, 11. 15. 14.

168. MAGIE, 1950, 365-367.

César et Sinope, ou la sanction d'une cité qui a doublement trahi (48-45 av. J.-C.)

*Une cité dans la clientèle de Pompée*¹⁶⁹

L'organisation pompéienne de la province de Pont-Bithynie fonctionna après le départ de Pompée, avec à sa tête des gouverneurs comme Gaius Papirius Carbo (entre 61 et 59/8 au moins), Gaius Memmius¹⁷⁰ (en 57) et Gaius Caecilius Cornutus (en 56)¹⁷¹. Nous savons également que, lorsque Cicéron était en fonction entre juillet 51 et juillet 50, son collègue gouverneur de Pont-Bithynie était Publius Silius¹⁷². Nous sommes assez peu renseignés sur l'attitude de ces gouverneurs à l'égard des cités grecques de la province. Nous savons par exemple que Papirius Carbo encouragea les cités à émettre des monnaies de cuivre et huit cités le firent et battirent aussi des monnaies avec son nom¹⁷³ (Amastris, Amisos, Nicée, Nicomédie, Tieion, Pruse, Bithynion et Apamée), mais non Sinope.

Durant la guerre civile, les combats les plus proches de l'Asie Mineure eurent lieu en Thessalie du sud, mais malgré tout l'Asie Mineure, la Grèce et les Îles jouèrent un rôle dans les combats en prenant parti pour Pompée qui était encore, pour beaucoup de leurs habitants, un héros et le vainqueur de Mithridate¹⁷⁴. L'Asie Mineure, de la Cilicie au Pont, répondit aux demandes de Pompée en vue de réunir une flotte et de l'approvisionnement¹⁷⁵. Les princes durent aussi contribuer, de même que les cités intérieures qui ne pouvaient pas fournir de vaisseaux¹⁷⁶. Ainsi, Deiotaros et les deux chefs des Tectosages, Castor Tarcondarius et Donnilaos, prirent le parti de Pompée à Pharsale, mais avec une petite contribution¹⁷⁷. Enfin, les publicains durent aussi donner les sommes qu'ils avaient prélevées¹⁷⁸. On peut supposer que Sinope participa à ce large mouvement de soutien à Pompée : c'était une ville portuaire et elle fournit sûrement des bateaux. De plus la présence des publicains étant attestée dans le Pont en 47 av. J.-C.¹⁷⁹, peut-être y étaient-ils actifs dès la guerre civile.

169. BARAT, 2011, 150-153.

170. MAGIE, 1950, 400 : il fut accompagné dans sa province par deux poètes, Catulle et Cinna.

171. MAGIE, 1950, 399-400.

172. MAGIE, 1950, 399.

173. MAGIE, 1950, 400 ; Marek, 1993, 22.

174. MAGIE, 1950, 402.

175. MAGIE, 1950, 403 ; César, *Bell. Civ.*, 3. 3. 1 (passage qui mentionne le Pont et la Bithynie) ; 3. 5. 3 (l'Égypte, la Syrie et Rhodes fournissent des bateaux) ; 3. 101. 1 (flotte en provenance de la Syrie, de la Phénicie et de la Cilicie) ; Appien, *Bell. Civ.*, 2. 49 (des lanceurs de javelines du Pont sont fournis).

176. MAGIE, 1950, 402.

177. MITCHELL, 1993, 36.

178. César, *Bell. Civ.*, 3. 3. 2 : l'Asie, la Syrie, les rois, les dynastes, les villes libres d'Achaïe et les publicains durent contribuer à cet « effort de guerre ».

179. MAGIE, 1950, 1233 n. 35 ; *Bell. Alex.* 70. 7.

Le cœur des combats de la guerre civile se situa loin de l'Asie Mineure et se régla assez vite : en 49, César était maître de l'Espagne et de la Gaule et, en 48, attaquait Pompée qui se réfugia en Thessalie où ses troupes furent défaites à Pharsale en août. Pompée se réfugia en Égypte, où il fut assassiné sur ordre des conseillers du roi Ptolémée XIII, soucieux de plaire à César¹⁸⁰. Ce dernier était passé en Asie alors qu'il poursuivait Pompée et, à Éphèse, se montra clément avec les cités¹⁸¹ qui, en suivant leur gouverneur, s'étaient placées du côté du vaincu. Il ne confisqua pas les possessions des rois galates qui avaient soutenu Pompée, mais leur infligea de lourdes amendes¹⁸².

***Une cité encore fidèle
à la dynastie pontique en 47 av. J.-C.***¹⁸³

C'est lorsqu'il était en Égypte, au printemps 47, que César reçut un appel urgent du proconsul d'Asie Cn. Domitius Calvinus, qu'il avait laissé en charge pour toutes les provinces romaines à l'est de l'Égée : Pharnace, le fils de Mithridate Eupator, qui avait trahi son père et qui avait été confiné par Pompée dans son royaume de Crimée, profitant des luttes entre César et Pompée¹⁸⁴, venait d'envahir le nord de l'Asie Mineure afin de reconstituer le royaume de son père¹⁸⁵. Pharnace avait tout d'abord envahi la Colchide, possession du dynaste Aristarchos, puis l'Arménie Mineure, le royaume du Galate Deiotaros et le royaume de Cappadoce d'Ariobarzane III, deux rois qui devaient leur restauration à Pompée¹⁸⁶. Pharnace menaçait les provinces romaines d'Asie Mineure.

C. Domitius Calvinus, appelé à l'aide par Deiotaros, avait tenté de s'opposer à Pharnace, mais il n'avait qu'une légion car les deux autres étaient auprès de César à Alexandrie. Il avait tenté de persuader Pharnace de se retirer de Cappadoce et d'Arménie Mineure tout en enrôlant, en plus de la légion qu'il possédait (la Trente-Sixième Légion), une seconde légion parmi les soldats du Pont (la Pontique). Il reçut l'appui de troupes auxiliaires de Cilicie, de deux légions organisées sur le modèle romain et fournies par Deiotaros, ainsi que des forces de cavalerie fournies par Deiotaros et Ariobarzane¹⁸⁷. Les forces armées de Calvinus et de ses alliés stationnèrent à Comana. Pharnace, de son côté, s'était retranché à Nicopolis¹⁸⁸, cité fondée par Pompée en souvenir de

180. DAVID, 2000, 230 ; WILL, 1982, 531.

181. MAGIE, 1950, 405-406.

182. MITCHELL, 1993, 36.

183. BARAT, 2011, 153.

184. Dion Cassius, 42. 9. 2.

185. MAGIE, 1950, 407 ; MC GING, 1986, 166 ; DAVID, 2000, 230 ; WILL, 1982, 531 ; SARTRE, 2003, 233.

186. Dion Cassius, 42. 9. 2 ; 42. 45. 2 (Pharnace avait profité des différends entre César et Pompée et de la présence de César en Égypte pour passer à l'attaque) ; Florus, 2. 13. 62.

187. Bell. Alex. 34 ; Dion Cassius, 42. 46. 2 ; Cic., *Deiot.* 14.

188. Bell. Alex. 36.

sa victoire sur Mithridate. À l'automne 48, l'affrontement eut lieu à Nicopolis et Calvinus fut vaincu¹⁸⁹. Il dut fuir dans la province d'Asie, laissant le Pont abandonné à la brutalité de Pharnace¹⁹⁰. Celui-ci pillait la propriété des Grecs du Pont comme celle des Romains ; il saisit même les esclaves des publicains¹⁹¹.

C'est dans ce contexte que Pharnace s'empara de Sinope¹⁹² et voulut se rendre maître d'*Amisos*¹⁹³. Sinope revenait donc par la force au fils de Mithridate Eupator. Se montra-t-il clément envers ses citoyens ou bien uniformément cruel envers les Grecs et les Romains qui s'y trouvaient ? Pourquoi Pharnace reconquit-il Sinope ? Parce qu'elle avait été la capitale du royaume de son défunt père et qu'à ce titre elle était le joyau de sa reconquête dynastique et territoriale ? Ou bien parce que Sinope était une cité riche, dotée du meilleur port de la côte sud de la mer Noire et donc à ce titre une place stratégique pour servir de base navale et conquérir d'autres possessions plus à l'ouest ? On ne sait pas au juste comment se passèrent les quelques mois d'occupation du Pont par Pharnace, car les sources sont essentiellement romaines et se focalisent sur la personne de César qui, au moment des cruautés subies par le Pont, se trouvait en Égypte.

Dès qu'il fut informé de ce qui se passait en Asie, César quitta l'Égypte et se hâta de regagner le nord afin de récupérer les possessions perdues par Rome et, après un rapide voyage, il fut face à Pharnace à Zéla en 47 av. J.-C.¹⁹⁴. Il le vainquit avec beaucoup de rapidité¹⁹⁵ et quitta ensuite assez vite le Pont. César passa ensuite en Galatie et resta dans les deux forteresses de Deiotaros, Bloucion et Péion, avant de faire de nouveaux arrangements pour l'administration de la province de Pont-Bithynie lors de son passage à Nicée¹⁹⁶.

Le Pont fut reconquis (par Calvinus ou bien par M. Coelius Vinicianus¹⁹⁷ ?) et Pharnace s'enfuit vers Sinope avec mille cavaliers. Là, il fut assiégé par Calvinus, car César n'avait pas le temps de le poursuivre. Il capitula finalement devant les deux légions romaines¹⁹⁸ et fut autorisé à regagner la Crimée par bateau¹⁹⁹.

189. *Bell. Alex.* 39-40 ; Tite Live, *Per.*, 112 ; Dion Cassius, 42. 46 ; Appien, *Bell. Civ.*, 2. 91 ; *Mithr.*, 120 ; Plut., *Cés.* 50. 1 ; Suet. *Cés.*, 36.

190. MAGIE, 1950, 409 ; *Bell. Alex.*, 41.

191. *Bell. Alex.* 70 ; Plut., *Cés.* 50. 1.

192. Appien, *Mithr.* 120.

193. Strab., 12. 3. 14 ; Appien, *Bell. Civ.*, 2. 91 ; *Mithr.*, 120 ; Dion Cassius, 42. 46. 3.

194. Tite Live, *Per.*, 113 ; Dion Cassius 42. 47 ; Appien, *Bell. Civ.*, 2. 91 ; *Mithr.*, 120 ; Suet., *Cés.*, 35.2 ; Plut., *Cés.*, 50. 2 ; Florus, 2. 13. 63 ; Orose 6. 16. 3 ; Eutr., 6. 22. 3.

195. *Bell. Alex.*, 72-75.

196. MAGIE, 1950, 1266-1267 n. 29 et 30 ; *Bell. Alex.*, 78 ; Dion Cassius, 42. 49. 1

197. *Bell. Alex.* 77.

198. La Trente-Sixième Légion et la Pontique.

199. Appien, *Mithr.*, 120 ; Dion Cassius, 47. 5 ; *Bell. Alex.*, 77 : Calvinus n'est pas mentionné : c'est Coelius Vinicianus qui fut laissé dans le Pont avec deux légions après la victoire de César.

**La déduction de la Colonia Iulia Felix Sinope
en 45 av. J.-C. : une sanction²⁰⁰**

C'est après sa victoire sur Pharnace à Zéla et sur le chemin de Rome que César s'occupa du futur statut des cités du Pont-Euxin. La province de Pont-Bithynie fut renforcée par des colons²⁰¹ à Sinope, à Héraclée Pontique ainsi qu'à *Amisos*. Il y eut également d'autres colonies césariennes en Asie Mineure : Apamée-Myrléa et les colonies jumelles de Lampsaque et de Parion²⁰². On peut s'intéresser aux cas de Sinope et d'*Amisos* car les deux cités grecques avaient obtenu le statut de ville libre lors de leur prise par Lucullus et Pompée, dans son organisation de la province de Bithynie-Pont, n'était apparemment pas revenu sur ce privilège. Or les deux cités avaient capitulé devant Pharnace, elles étaient donc coupables d'être passées à l'ennemi et donc passibles de sanctions, comme la perte de leur liberté par exemple²⁰³. Or il n'en fut rien²⁰⁴. César fut généreux et conserva à *Amisos*, qui ne s'était rendue qu'après un long siège et qui avait souffert des cruautés de Pharnace, sa liberté et son autonomie²⁰⁵. Des colons romains furent intégrés dans la constitution de la cité grecque²⁰⁶, ce qui est quand même une sanction.

Sinope, qui avait été prise par Pharnace et où il s'était réfugié après sa défaite à Zéla reçut en 45²⁰⁷ une colonie de citoyens romains²⁰⁸. Cela doit être interprété comme une sanction²⁰⁹ envers une ville qui avait été pompéienne, qui n'avait pas résisté à Pharnace et dont on pouvait mettre en doute la loyauté. Même si la déduction d'une colonie à Sinope pouvait avoir pour but de lotir des vétérans ou des prolétaires et de contrebalancer l'influence de Pompée²¹⁰, l'installation d'une colonie romaine avait pour objectif de sanctionner Sinope et de la surveiller. Ce nouveau statut de colonie ne peut être considéré comme un statut privilégié comme David Magie l'avait interprété²¹¹, du moins en 45 av. J.-C.

200. BARAT, 2011, 154-155.

201. MITCHELL, 1993, 36-37.

202. SARTRE, 2003, 241.

203. MAGIE, 1950, 414.

204. BERNHARDT, 1971, 158-159.

205. Strab., 12. 3. 14; Dion Cassius, 42. 48. 4.

206. MITCHELL, 1993, 37 et n.118.

207. Premières monnaies avec l'ère de la cité sur des monnaies de l'époque de Marc Antoine, *Recueil* I-1, p. 197; n° 75 (Marc Antoine); p. 198, n° 81-90 (Auguste); p. 199, n° 92-93 (Caligula), n° 94-95 (Claude), n° 96 (Néron); p. 200, n° 97, 99-100 (Néron), n° 101-102 (Vespasien), n° 103 (Domitien); p. 201, n° 104 (Nerva), n° 105-107 (Trajan); 108-110 (Hadrien); p. 202, n° 111 (Hadrien), n° 112-113 (Antonin le Pieux), n° 114-117 (Marc Aurèle); p. 203 n° 118-121 (Marc Aurèle).

208. Pline, *NH.*, 6. 6; Pline le Jeune, *Lettres*, 10. 91; Ulpian, *Digeste*, 50. 15. 1. 10.

209. SARTRE, 2001, 121 contra MAGIE, 1950, 414.

210. SARTRE, 2001, 121.

211. MAGIE, 1950, 414.

La mise en place de la colonie césarienne de Sinope²¹² s'est effectuée de manière classique, par déduction de terre à des colons italiens. Le texte de Strabon qui fait état de la colonie de Sinope à son époque est le suivant : « De nos jours, Sinope a accueilli une colonie romaine, à laquelle appartient une partie de la ville et de son territoire²¹³ ». Ce passage montre bien qu'il y a partage de la cité et de la *chôra* entre les anciens habitants de Sinope et les nouveaux colons romains. D'une manière ou d'une autre, il y a donc eu spoliation des anciens occupants²¹⁴. Les habitants de Sinope furent privés de leurs terres, au moins publiques, et sans doute privées (qui furent rachetées à bas prix ou plus ou moins confisquées). Les Sinopéens furent donc considérés comme étrangers chez eux, des *incolae*. Nous n'avons pas de sources nous permettant d'établir dans quelles conditions ce partage fut effectué pour les nouveaux venus, ni quelle était la superficie ou l'orientation des lots de terres. Des *agrimensores* et des augures procédèrent très certainement aux travaux de délimitation du territoire.

La titulature de la cité et la date de la déduction ont été déduites à partir des légendes monétaires et des inscriptions : Jules César a en effet fondé la *Colonia Iulia Felix Sinope* en 45 av. J.-C. (la date de fondation de la colonie de Sinope²¹⁵ peut être déduite de l'ère indiquée sur les monnaies émises par Sinope à partir de l'époque de Marc Antoine²¹⁶).

Au niveau de la titulature de la colonie, il y a des variantes dans les légendes monétaires, mais les plus fréquentes sont *C I F* (*Colonia Iulia Felix*) (dès l'époque de Jules César et jusqu'à Antonin le Pieux²¹⁷) et *C I F S* (*Colonia Iulia Felix Sinope*) (dès Auguste et jusqu'à Gallien²¹⁸) et enfin, à partir de Maximin²¹⁹, *C R I F S* (*Colonia Romana Iulia Felix Sinope*). Les mêmes variantes se retrouvent dans l'épigraphie de Sinope : une dédicace à Antonin le Pieux²²⁰ se termine par les lettres *C I F*, de même qu'une dédicace à Marc Aurèle²²¹ ; l'abréviation *C I F S* fait partie des propositions de restitution dans des inscriptions honorifiques pour Marc Aurèle et Commode²²². L'abréviation

212. BARAT, 2011, 156.

213. Strab. 12. 3. 11 ; Traduction F. Lassère (CUF), qui indique (sans justifier) n. 4, p. 160, que la colonie fut implantée par Pompée en 63.

214. SARTRE, 2004, 310.

215. LESCHORN, 1993, 150-162.

216. *Recueil* I-1, 197, n° 75 (Marc Antoine) ; 198, n° 81-90 (Auguste) ; 199, n° 92-93 (Caligula), n° 94-95 (Claude) ; 199, n° 96 (Néron) ; 200, n° 97, 99-100 (Néron), n° 101-102 (Vespasien), n° 103 (Domitien) ; 201, n° 104 (Nerva), n° 105-107 (Trajan), n° 108-110 (Hadrien) ; 202, n° 111 (Hadrien), n° 112-113 (Antonin le Pieux), n° 114-117 (Marc Aurèle) ; 203, n° 118-121 (Marc Aurèle).

217. *Recueil* I-1, 196, n° 74 ; 198, n° 82-85, 87-90 ; 199, n° 91, 93-95 ; 200, 97-99, 101-103 ; 201, n° 104, 106, 108 ; 202, n° 111-112 ; SNG von Aulock I-3, n° 232-234, n° 236

218. *Recueil* I-1, p. 198, n° 81 ; p. 201, n° 109-110 ; p. 202, n° 113.

219. *Recueil* I-1, p. 207, n° 150, 153 ; p. 208, n° 154, 155-158, 160, 161 ; p. 209, n° 162, 163, 165 ; p. 210, n° 170.

220. *IK*, 64-Sinope, n° 87.

221. *IK*, 64-Sinope, n° 91.

222. *IK*, 64-Sinope, n° 89.

CIFS apparaît aussi dans une inscription pour un roi sauromate²²³, datée par les auteurs du CIL entre 92 et 124, bien qu'il soit possible de remonter la date de l'inscription sous Domitien : le nom de l'empereur n'est pas donné, car sa mémoire a été condamnée.

Sinope après la mort de César (44-27 av. J.-C.)

Une cité dans le parti des tyrannicides

Comme nous n'avons pas de trace littéraire ou épigraphique d'une quelconque prise de position des citoyens de Sinope dans les conflits entre les généraux romains, nous pouvons en déduire que la cité suivit la politique générale de la province de Pont-Bithynie, ce qui n'est guère étonnant car les événements politiques et militaires principaux des guerres civiles se sont produits assez loin de cette région.

C'est à Rome que César fut assassiné le 15 mars 44. Parmi les conspirateurs se trouvaient Lucius Tillius Cimber et Gaius Trebonius, qui avaient été choisis par César pour être respectivement gouverneur de Bithynie et gouverneur d'Asie²²⁴. Le 17 mars, le Sénat confirma ces deux hommes dans leur fonction et un mois plus tard, ils quittèrent Rome pour rejoindre leur province. Comme le nouveau gouverneur de Pont-Bithynie était lié aux tyrannicides, c'est toute la province qui basculait dans son parti. Des combats opposèrent bientôt partisans et assassins de César en Asie Mineure, mais n'eurent jamais lieu dans les alentours de Sinope. En revanche, les nouveaux gouverneurs de province, Tillius et Trebonius, levèrent de l'argent pour leurs alliés Brutus et Cassius et forcèrent les cités à fournir des bateaux pour une flotte²²⁵. On peut donc penser que Sinope fut soumise par le gouverneur à cette contribution en nature, car elle était une cité portuaire qui avait été autrefois la base navale du royaume du Pont. Les techniques de la construction navale devaient toujours y être à l'honneur, et puiser dans ses réserves de navires aurait pu être très opportun pour Tillius. L'argent et les bateaux furent collectés pour Brutus et Cassius qui, à l'automne 44, occupaient respectivement les provinces de Macédoine et de Syrie²²⁶.

Tillius Cimber, gouverneur de Bithynie-Pont, vainquit Dolabella, partisan de César arrivé en Asie en janvier 43, avec l'aide de Deiotaros le 19 mai 43, mais Dolabella continua sa marche vers la Cilicie²²⁷ : il passa par Tarse au mois de mai et arriva ensuite en Syrie, à Laodicée-sur-Mer, où il se réfugia. Là, il fut assiégé par Cassius et contraint au suicide²²⁸ en juillet 43. Alors que

223. CIL III, 783 ; CIRB, n° 46.

224. Appien *Bell. Civ.*, 3. 2 ; MAGIE, 1950, 418.

225. Cic., *Epist. ad Fam.*, 12. 13. 3 ; Appien, *Bell. Civ.*, 3. 6 ; MAGIE, 1950, 419 ; FERNOLX, 2004, 169.

226. MAGIE, 1950, 419.

227. MAGIE, 1950, 421.

228. MAGIE, 1950, 421 ; VIAL, 1995, 199 ; DAVID, 2000, 249.

Cassius assiégeait Laodicée-sur-Mer, Tillius Cimber s'était opposé aux habitants de Tarse²²⁹. Nous voyons que le gouverneur de Pont-Bithynie est assez éloigné de sa province : peut-être peut-on dire qu'à partir de ce moment-là, la province est complètement en dehors des préoccupations des combattants. Elle a pu servir au début de la campagne militaire pour fournir de l'approvisionnement en argent et en navires, mais, en 43 av. J.-C., les combats se sont déplacés en Asie, dans le Taurus, en Syrie.

À la mort de Dolabella, l'Orient était donc entre les mains des tyrannicides. Brutus s'était peut-être rendu en Asie au printemps 43 en espérant trouver alliés et approvisionnement²³⁰ ; il y était à l'automne de manière certaine, après avoir appris que le 19 août Octavien avait pris le consulat, et que les vies et les propriétés des assassins de son père adoptif étaient menacées²³¹. Brutus avait en effet franchi l'Hellespont et pris possession de l'ouest de l'Asie Mineure²³² : les semaines suivantes, il fit pression sur les cités et les dynastes locaux, mais échoua à obtenir une flotte de Cyzique ou des cités bithyniennes²³³. C'est dans la région qu'ils contrôlaient que les assassins de César, Brutus et Cassius, exigèrent dix ans de tribut payable en deux fois²³⁴. Des cités grecques comme Rhodes et Tarse durent subir de gros prélèvements²³⁵, mais les sources sont muettes sur les cités de la côte méridionale de la mer Noire. Il est très difficile de savoir ce qui se passe au sein de la province de Pont-Bithynie en 43, d'autant que son gouverneur ne s'y trouvait pas, occupé à affronter Dolabella et les Tarsiens. Sans obligation, ni pression romaines, on peut supposer que les cités restèrent sagement à l'écart des conflits qui, s'ils concernaient leurs nouveaux maîtres, leur étaient étrangers. Sinope a sûrement ainsi profité de son éloignement du théâtre des affrontements, et a pu de la sorte protéger ses intérêts financiers, et ne pas être exposée au pillage et à la dévastation, car nous savons que Cassius marcha sur Rhodes au printemps 42, et qu'il dépouilla la cité de tout son or et de tout son argent, ce qui l'affaiblit considérablement²³⁶. Brutus quant à lui s'attaqua à la confédération lycienne et, après la destruction-suicide de Xanthos, les cités de Myra et de Patara se soumirent et acceptèrent de payer un tribut²³⁷ : les deux « Libérateurs » avaient en effet besoin d'argent, de ravitaillement et de vaisseaux afin d'affronter les hommes du Triumvirat²³⁸.

L'impression générale qui se dégage des événements qui, en Asie Mineure,

les affrontements avaient plutôt lieu dans la province d'Asie, donc ce furent les cités qui s'y trouvaient qui durent fournir flotte et argent aux deux partis, ce qui n'était pas sans poser des problèmes de loyauté²³⁹. C. Vial remarque avec justesse que, dans leur recherche incessante de butin, les assassins de César avaient pris pour objectif les grandes zones de prospérité qui existaient alors en Orient²⁴⁰ : Rhodes et les Lyciens, qui n'avaient jamais été soumis au tribut. Si le Pont-Bithynie fut dédaigné, c'est sans doute tout d'abord en raison de son éloignement géographique du théâtre des opérations, mais aussi parce qu'il n'avait peut-être pas une réputation de richesse qui aurait pu aiguïser les appétits des tyrannicides. Le maillage urbain de la province de Bithynie-Pont était beaucoup moins dense que dans l'ouest et le sud de l'Anatolie. On pouvait donc supposer que son niveau de richesse était moindre. Lorsque C. Vial indique que l'Orient dans son ensemble avait été pressuré sans merci quand Antoine et Octavien sont passés d'Italie en Macédoine²⁴¹, il faut rester très prudent sur le sort de la province de Pont-Bithynie, qui était peut-être mal contrôlée.

La réorganisation d'Antoine

Une fois la sécurité militaire instaurée grâce aux victoires d'Antoine et d'Octavien en 42²⁴², Antoine se montra généreux envers les cités qui avaient résisté aux assassins de César et châtia celles qui s'étaient montrées coupables de « collaboration » active ou passive. Antoine se rendit à Éphèse après les victoires contre Cassius et Brutus, où il prit des mesures concernant l'Asie Mineure²⁴³. Dans la liste des cités qui furent récompensées pour leur résistance aux tyrannicides, se trouvent Tarse, Thessalonique, Rhodes, Laodicée-sur-Mer et la Confédération lycienne²⁴⁴. Les autres Grecs et tous les autres Orientaux, coupables « malgré eux » durent quant à eux payer encore et encore²⁴⁵ : Antoine exigea d'eux neuf ans de tribut, payables en deux fois²⁴⁶. Nous n'avons aucune mention d'un châtement infligé à Sinope et nous devons donc supposer qu'elle ne fut pas concernée par ces mesures de rétorsion. De plus, les rois, les dynastes alliés de Rome et les cités libres durent eux aussi contribuer en fonction de leurs moyens²⁴⁷. Antoine partit ensuite pour un voyage triomphal à travers l'Asie Mineure, au cours duquel il préleva d'autres

239. VIAL, 1995, 200.

240. VIAL, 1995, 203.

241. VIAL, 1995, 203.

242. MAGIE, 1950, 423 ; VIAL, 1995, 203 ; DAVID, 2000, 253.

243. CRAVEN, 1920, 19-24 ; BUCHHEIM, 1960, 11-15.

244. Appien, *Bell. Civ.*, 5. 7 ; MAGIE, 1950, 428 ; VIAL, 1995, 203.

245. Appien, *Bell. Civ.*, 5. 4-5 : discours d'Antoine à Éphèse rapporté par Appien « aux Grecs et aux autres nations ».

246. MAGIE, 1950, 428-429.

247. Appien, *Bell. Civ.*, 5. 6 ; MAGIE, 1950, 428 ; VIAL, 1995, 204.

contributions²⁴⁸ : il n'est pas interdit de penser qu'à cette occasion il se rendit dans la province de Pont-Bithynie²⁴⁹.

Antoine dut procéder à une réorganisation de l'Orient en instaurant un système de clientèle favorable à Rome²⁵⁰ : des rois indigènes devaient être les garants de la sécurité des possessions romaines. Cette réorganisation fit intervenir de nombreux princes et dynastes qui changèrent parfois de possessions, ce qui va en rendre la compréhension un peu difficile. De plus, Antoine n'agit pas en Orient en une seule fois : certaines mesures purent être prises dès 41/40, d'autres en 39, lorsque le danger parthe était en cours de règlement, et enfin les dernières mesures furent sûrement prises à l'hiver 37/36, lorsqu'Antoine se trouvait à Antioche en compagnie de Cléopâtre²⁵¹. La majorité des mesures ne concerne pas Sinope, cependant certaines ont touché directement la province de Pont-Bithynie et son voisinage le plus proche (la côte pontique, les tétrarchies des Galates et la Paphlagonie).

Une partie du Pont fut enlevée à la province double de Pont-Bithynie²⁵². C'est ce démembrement de la province de Pont-Bithynie qui nous intéresse ici, car il a modifié la situation de la cité de Sinope, dont les limites territoriales touchaient des territoires qui n'appartenaient plus seulement à d'autres communautés de la province. Le territoire de Sinope était en effet contigu des territoires d'*Abonouteichos*, de *Pompeiopolis*, de Néapolis et de la partie de la *Gazelonitis* qui séparait son territoire de celui d'*Amisos*. Le premier changement intervint en 40 av. J.-C., à la mort du tétrarque galate Deiotaros qui détenait alors la tétrarchie des Trocmes (il l'avait récupérée après la mort de Mithridate de Pergame) et celle des Tolistoboges, la partie occidentale de la plaine de la *Gazelonitis* et les territoires de Pharnakeia et de Trapézonte. À peu près à la même période survint la mort d'Attalos de Paphlagonie. C'est le petit-fils de Deiotaros, Castor, qui reçut ses possessions en Galatie, ainsi que l'intérieur de l'ancienne principauté en Paphlagonie²⁵³. De plus, la portion du Pont qui avait appartenu à Deiotaros (côte allant de *Pharnakeia* à Trapézonte avec leur hinterland) revint à Dareios, qui était peut-être le fils de Pharnace du Pont et le petit-fils de Mithridate Eupator²⁵⁴ ; il obtint le titre de roi en 39.

La seconde étape de la réorganisation de la région eut lieu pendant l'hiver 37/36 : Polémon, le fils de Zénon de Laodicée, qui avait reçu des possessions en Lycaonie et en Cilicie Trachée, reçut le royaume du Pont de Dareios, qui

248. Appien, *Bell. Civ.*, 5. 7.

249. CRAVEN, 1920, 26-36 rapproche le voyage d'Antoine du tour habituel d'un proconsul, supposant qu'Antoine visita les centres des districts judiciaires de la partie nord de la province d'Asie et ensuite s'avança en Bithynie et en Galatie vers l'Orient.

250. MAGIE, 1950, 433-435 ; MITCHELL, 1993, 37-40 ; VIAL, 1995, 212 ; WILL, 1982, 545-546 ; SARTRE, 2003, 235.

251. WILL, 1982, 545.

252. WILL, 1979, 545 ; SARTRE, 2003, 235.

253. MAGIE, 1950, 433 ; SARTRE, 2003, 235.

254. Appien, *Bell. Civ.*, 5. 75 ; MAGIE, 1950, 433 ; MITCHELL, 1993, 38 ; SARTRE, 2003, 235.

venait de mourir ou qui avait été remplacé²⁵⁵, et le titre de roi²⁵⁶. Il est assez difficile de connaître l'étendue exacte du royaume ; on sait avec certitude qu'il contrôlait la Phazémonitis²⁵⁷. S. Mitchell propose de voir dans ce royaume les territoires de Trapézonte, de Pharnakeia, de Cabéira/Diospolis et de Magnopolis²⁵⁸. Castor mourut ou fut déposé en 37/36²⁵⁹ et son fils Deiotaros Philadelphe hérita de ses domaines en Paphlagonie, alors que ses possessions galates revinrent à Amyntas, l'ancien secrétaire de Deiotaros, qui avait déjà reçu un gros domaine en Phrygie et en Pisidie et auquel on ajouta aussi la Pamphylie, la Lycaonie et l'Isaurie²⁶⁰. Encore une fois l'ancienne province pompéienne de Pont-Bithynie avait été démembrée. En effet, si nous suivons le raisonnement de D. Magie²⁶¹, les possessions de Deiotaros Philadelphe n'avaient pas seulement recouvert la région de la capitale de la Paphlagonie, Gangra, mais aussi la partie nord du district, à savoir le bassin de l'Amnias avec la cité de *Pompeiopolis*²⁶². D. Magie estime que c'est peut-être plus tard que Deiotaros Philadelphe reçut d'autres territoires en Phazémonitis, à l'est de l'Halys, incluant la cité de Néapolis. Par contre, il est probable que la côte paphlagonienne ne passa pas aux mains de Deiotaros et qu'elle continua à faire partie de la province de Bithynie, car sous Septime Sévère la cité d'*Abonoteichos* utilisait toujours l'ère de Pompée, 64/63 av. J.-C.²⁶³. Entre les deux royaumes majeurs d'Amyntas et de Polémon, Antoine procéda aussi à des distributions territoriales de moindre importance : ainsi d'après Strabon, la cité d'*Amaseia* fut donnée à des rois²⁶⁴, tout comme la cité d'*Amisos*, à qui César avait pourtant octroyé le statut de cité libre et où il avait installé une communauté de citoyens romains intégrée dans la constitution de la cité grecque²⁶⁵. *Amisos* fut donc donnée à des rois, et ensuite elle fut mal gouvernée par le tyran Straton²⁶⁶. On ne sait pas à quels rois fut donnée *Amisos* : est-ce à Polémon²⁶⁷ ? Les rois qui reçurent *Amaseia* et *Amisos* étaient les « tyrans » d'Antoine : leur fidélité permettait une meilleure perception des impôts et une levée de troupes plus facile. Enfin, nous n'avons pas parlé du territoire de la

255. MITCHELL, 1993, 39 ; SARTRE, 2003, 235.

256. Strab., 12. 8. 16 ; Dion Cassius 49. 25. 4.

257. Strab., 12. 3. 41.

258. MITCHELL, 1993, 39 : car ces territoires appartenaient au district du Pont Polémoniaque qui fit partie de l'Empire en 64/65 apr. J.-C.

259. MAGIE, 1950, 434 ; SARTRE, 2003, 235.

260. Dion Cassius, 49. 32. 3 ; 53. 26. 3 ; Strab., 12. 5. 1-12. 6. 5 ; MAGIE, 1950, 434 ; SARTRE, 2003, 235.

261. MAGIE, 1950, 434.

262. MAGIE, 1950, 1283 n. 20 : il s'appuie sur les ères trouvées sur les monnaies de Gangra, de Pompeiopolis et de Néoclaudiopolis (Neapolis) qui commencent toutes en 6/5 av. J.-C., date de leur intégration à l'Empire.

263. MAGIE, 1950, 1283 n° 20.

264. Strab., 12. 3. 39.

265. MITCHELL, 1993, 37 et n. 118.

266. Strab., 12. 3. 14.

267. MAGIE, 1950, 1284 n. 24.

plaine de Gazélonitis, qui appartenait par moitié à Deiotaros et par moitié à la cité d'*Amisos* selon les arrangements de Pompée. On peut supposer que la partie occidentale de la plaine, celle qui était contiguë avec le territoire de Sinope, suivit les autres possessions de Deiotaros dans leur changement de maître : elle serait revenue à Dareios, puis ensuite à Polemon²⁶⁸.

Cet examen de la réorganisation territoriale d'Antoine en Anatolie du nord montre que Sinope n'a pas reçu de nouveau maître en dehors de la province de Pont-Bithynie comme ce fut le cas d'*Amisos*, d'*Amaseia*, de *Pompeiopolis*, de *Neapolis*, de *Diospolis*, et même de Zéla, de Mégalopolis et de *Nicopolis*. Elle n'a pas eu à subir le gouvernement d'un tyran comme Straton à *Amisos*, elle ne fut pas donnée à des rois comme *Amaseia*, et elle n'appartint pas à un dynaste galate comme Adiatorix à Héraclée Pontique²⁶⁹. La cité de Sinope avait été épargnée par les remaniements territoriaux d'Antoine : elle n'avait pas perdu de pan de son territoire civique. En revanche, sa situation avait fortement changé : dans l'organisation pompéienne de la province de Pont-Bithynie, elle n'était en rapport direct qu'avec une enclave étrangère à la province, la partie occidentale de la plaine de la *Gazelonitis* ; elle était en fait contiguë des territoires d'*Abonouteichos*, de *Pompeiopolis* et de Néapolis : il y avait une continuité territoriale dans la province. Autour de 37/36 av. J.-C., Sinope n'est rattachée au reste de la province que par un bandeau côtier qui passe par le territoire d'*Abonouteichos*. Le territoire de *Pompeiopolis* appartient désormais au royaume de Paphlagonie de Deiotaros Philadelphie, tout comme la plaine de la Phazémonitis et le territoire de la cité de *Neapolis*. Enfin, le territoire de Sinope est toujours voisin de la partie occidentale de la plaine de la *Gazelonitis*, qui appartient sûrement à cette époque à Polémon. Sinope est donc passée d'une position centrale sur la côte de l'ancienne province de Pont-Bithynie à une position marginale, en limite avec des territoires aux mains de rois et de dynastes indigènes. De plus, Sinope est, avec Amastris, un des rares ports encore aux mains des Romains sur la côte méridionale de la mer Noire²⁷⁰ : Héraclée et *Amisos*, pourtant dotées de colons romains par César, ont été confiées à des rois ou à des dynastes, pour leur malheur à toutes deux, car à Héraclée, Adiatorix a massacré les colons italiens²⁷¹ et à *Amisos*, les citoyens ont eu à subir, après les rois, la tyrannie de Straton.

Un dernier événement put menacer la province de Bithynie-Pont, et par là la cité de Sinope : il s'agit de l'expédition de Sextus Pompée, le plus jeune fils de Pompée²⁷². Ce dernier s'était en effet opposé à César et à ses partisans dans la partie occidentale des possessions romaines. Après avoir été défait par

268. JONES, 1971, 170.

269. Strab., 12. 3. 6.

270. MAREK, 1993, 51.

271. Strab., 12. 3. 6.

272. Tite Live, *Per.* 129 et 131 ; Appien *Bell. Civ.*, 5. 133 ; Strabon 3. 2. 2 ; Vell. 2. 79. 5 ; Orose, 6. 19. 2 ; MAGIE, 1950, 437-439 ; FERNoux, 2004, 170.

Octavien en Sicile à l'automne 36, il s'enfuit en Asie Mineure²⁷³. Il arriva à Mytilène où il fut bien reçu en raison du bon souvenir que son père y avait laissé²⁷⁴. Il envoya des messagers auprès du roi des Parthes et auprès d'Antoine²⁷⁵, mais, sans attendre les réponses, il débarqua sur le continent au printemps 35. Sa menace se faisait plus pressante, et le gouverneur de la province d'Asie, Gaius Furnius, à la tête d'une province inermes, demanda assistance au gouverneur de Bithynie, Gnaeus Domitius Ahenobarbus, ainsi qu'au roi Amyntas²⁷⁶. Car Sextus était déterminé : il prit Lampsaque, mais ne réussit pas à prendre Cyzique²⁷⁷, l'emporta sur l'armée de Furnius dans le Bas-Scamandre²⁷⁸ et entra ensuite en Propontide. La guerre fut donc portée en Bithynie où Domitius fut impuissant face à Sextus. On aurait pu craindre, à ce moment-là, que toute la province de Pont-Bithynie ne tombât aux mains du fils de Pompée : Nicée fut soumise au pillage, Nicomédie fut prise et les vaisseaux qui se trouvaient dans le golfe de Nicomédie furent capturés²⁷⁹. Mais, la chance pour Sinope et les cités de l'intérieur et de la côte pontique résida dans la rapidité d'intervention d'Antoine. Il envoya en effet Marcus Titius²⁸⁰ à la tête d'une flotte de cent vingt navires²⁸¹ afin d'aider les deux gouverneurs malmenés, Gaius Furnius et Gnaeus Domitius Ahenobarbus. À son arrivée dans la Propontide, il tenta en vain de négocier avec Sextus²⁸². Les affrontements et la négociation eurent lieu dans la région de la Propontide, donc assez loin des côtes de la mer Noire. Lorsque Sextus s'enfuit, avec l'idée de se réfugier en Arménie, il emprunta à l'intérieur de la Bithynie la grande route qui passait à travers la Phrygie Épiète en direction de la Galatie. Mais il fut rattrapé à *Midaëum* en Phrygie²⁸³ par Titius et Furnius, qui furent rejoints par Amyntas²⁸⁴ et sa cavalerie. Sextus fut enfin mis à mort à Milet sur ordre d'Antoine²⁸⁵.

Lors de cet épisode, la province de Pont-Bithynie a été menacée et son gouverneur a été incapable de la défendre militairement. Cela montre que Sinope, comme les autres cités de la province, était potentiellement menacée. Elle n'a dû son salut qu'à son éloignement du théâtre des opérations et à la rapidité d'intervention de Marcus Titius dans la Propontide. Mais on peut supposer qu'elle avait fourni troupes et argent à son gouverneur de province Gnaeus Domitius Ahenobarbus.

273. Dion Cassius, 49. 17. 4.

274. Dion Cassius, 49. 17. 5.

275. Appien *Bell. Civ.*, 5. 133 ; Dion Cassius, 49. 18. 1.

276. Appien *Bell. Civ.*, 5. 137.

277. Appien *Bell. Civ.*, 5. 137.

278. Appien *Bell. Civ.*, 5. 138.

279. Appien *Bell. Civ.*, 5. 138.

280. Dion Cassius, 49. 18. 2.

281. Appien, *Bell. Civ.*, 5. 139.

282. Dion Cassius, 49. 18. 3.

283. Dion Cassius, 49. 18. 4 ; Appien, *Bell. Civ.*, 5. 140.

284. Appien, *Bell. Civ.*, 5. 142.

285. Appien, *Bell. Civ.*, 5. 144 ; Dion Cassius, 49. 18. 5.

La réorganisation d'Octavien

Après *Actium*, Octavien devint maître des possessions d'Antoine. L'Orient dans son ensemble avait suivi Antoine, tout comme il avait suivi précédemment Pompée contre César. Pour la seconde fois, l'Orient avait fait le mauvais choix et se retrouvait dans le camp des vaincus²⁸⁶. On pouvait donc s'attendre à une vengeance du vainqueur, Octavien, qui aurait pu détruire l'organisation antérieure d'Antoine, annexer les royaumes-clients, faire table rase du passé. Sinope, comme les autres cités de Bithynie-Pont, aurait pu subir le courroux du vainqueur, et faire les frais des engagements de son gouverneur provincial auprès d'Antoine. Or il n'en fut rien et les auteurs s'accordent à dire qu'Octavien conserva en Anatolie l'organisation d'Antoine²⁸⁷.

Octavien se rendit deux fois en Asie Mineure après sa victoire à *Actium* ; une première fois, à l'automne 31, il vint à Samos, visita Éphèse, et revint sur l'île²⁸⁸ ; une seconde fois, fin 29, il se rendit de nouveau à Samos. Ce fut au cours de ces deux voyages qu'Octavien reçut les représentants des communautés et les princes qui avaient soutenu Antoine, tous désireux de faire la paix et de s'attirer les faveurs du nouveau maître. Octavien punit dans un premier temps les cités qui avaient été ouvertement du côté d'Antoine et qui avaient reçu de nombreuses gratifications de sa part (il leur imposa la perte de leur autonomie et de leur liberté par la suppression de leur assemblée, ainsi que des amendes²⁸⁹) : Cos et les Rhodiens furent les plus touchés. Par contre Octavien se soucia du bien-être des cités qui avaient été malmenées et il fut bienveillant envers le temple d'Hécate à *Lagina* et le temple de Zeus à *Panamara*²⁹⁰.

Octavien s'intéressa aussi aux princes-clients qui avaient été la pierre de touche de la politique d'Antoine en Asie Mineure ; un problème se posait néanmoins : dans leur ensemble, ces princes étaient restés fidèles à Antoine et ceux qui l'avaient trahi l'avaient fait fort tardivement. Amyntas de Galatie avait agi le premier, suivi de Deiotaros Philadelphie de Paphlagonie avant la bataille d'*Actium*²⁹¹, tandis que Polémon du Pont, Archélaos de Cappadoce et Mithridate de Commagène avaient continué à soutenir Antoine. Même si Octavien avait décidé de suivre la politique d'Antoine en Asie Mineure en s'appuyant sur les princes indigènes pour gouverner les contrées les moins hellénisées²⁹², il n'en fut pas moins reconnaissant envers ceux qui avaient pris parti pour lui : Amyntas fut confirmé dans la possession de son royaume et il

286. SARTRE, 1991, 13.

287. MAGIE, 1950, 443 ; RÉMY, 1986, 17.

288. Suet., *Aug.* 17. 3 ; Dion Cassius, 51. 4. 1 ; 51. 18. 1 ; 51. 21. 1 ; Orose, 6. 19. 21 ; Appien, *Bell. Civ.*, 4. 42.

289. Dion Cassius, 51. 2. 1.

290. MAGIE, 1950, 441.

291. Plut., *Ant.* 63. 5 ; Dion Cassius, 50. 13. 5-6.

292. MAGIE, 1950, 443.

obtint de grosses extensions territoriales²⁹³ (territoire du dynaste Antipater au sud de la Lycaonie, partie de l'Isaurie, partie de la Cilicie Trachée autrefois donnée à Cléopâtre²⁹⁴) ; Deiotaros conserva son royaume de Paphlagonie. Pour les princes et dynastes qui étaient restés fidèles à Antoine jusqu'au bout, Octavien ne fut pas trop sévère²⁹⁵ : Archélaos conserva son royaume de Cappadoce²⁹⁶ ; Polémon le sien dans le Pont²⁹⁷, mais l'Arménie Mineure lui fut enlevée et donnée au roi de Médie Atropatène, Artavasdès²⁹⁸. Polémon dut néanmoins attendre quatre ans avant de recevoir officiellement le titre d'« ami et allié du peuple romain²⁹⁹ » en 26 av. J.-C. Les véritables changements effectués par Octavien concernèrent des dynastes mineurs comme Lycomédès, prêtre-gouverneur de Comana Pontique, qui perdit sa charge au profit du dynaste Cléon. Octavien intervint aussi au sein de la province de Pont-Bithynie en redonnant la liberté à *Amisos*, qui l'avait perdue sous Antoine³⁰⁰. La cité d'Héraclé Pontique fut également débarrassée de son tyran, Adiatrix, qui avait attaqué les citoyens romains laissés là par César : il fut puni par Octavien (il fut égorgé avec son fils après le triomphe qui suivit *Actium*)³⁰¹ et Héraclée revint dans la province romaine de Pont-Bithynie.

La légère réorganisation qu'avait opérée Octavien dans le nord de l'Anatolie modifiait la position de Sinope au sein de la province de Pont-Bithynie. Son territoire était toujours frontalier, au sud, du royaume de Paphlagonie de Deiotaros Philadelphie, mais par contre, en libérant *Amisos* de la tyrannie de Straton, Octavien l'avait réintégrée dans la province de Pont-Bithynie. Sinope n'était donc plus à la frontière orientale de la province ; c'était désormais le territoire d'*Amisos* qui jouait ce rôle. De plus, en réintégrant également la cité d'Héraclée dans la province de Pont-Bithynie, Octavien recréait la continuité territoriale qui avait existé sur la partie côtière de la province. Ces quelques ajustements territoriaux donnaient à Sinope une position plus centrale dans la partie pontique de la double province, bien que, du point de vue du pouvoir central, elle restât assez périphérique, car très éloignée de la capitale provinciale Nicomédie comme de la capitale du district du Pont Amastris³⁰².

À la suite de la séance du 13 janvier 27 av. J.-C., la Bithynie-Pont reçut le statut de province du peuple. Elle fut gouvernée, comme les autres provinces sénatoriales (à l'exception de l'Asie qui fut gouvernée par un ancien

293. MAGIE, 1950, 444.

294. Strab., 12. 6. 3-5 ; 14. 5. 6.

295. MAGIE, 1950, 443 ; SARTRE, 1991, 16.

296. Dion Cassius, 51. 2. 1-2.

297. Dion Cassius, 53. 25. 1.

298. Dion Cassius, 54. 9. 2.

299. Dion Cassius, 53. 25. 1.

300. Strab., 12. 3. 14 ; Plin., *Hist. Nat.*, 6.3 : *Amisum liberum* ; Plin., *Lettres* 10. 92 : *civitas libera et foederata*.

301. Strab., 12. 3. 6.

302. SARTRE, 1991, 21.

consul) par un ancien préteur qui bénéficiait du titre de proconsul³⁰³, car le vieux système républicain d'un tirage au sort entre les magistrats sortis de charge avait été remis en vigueur par le Sénat³⁰⁴. Le gouverneur de Pont-Bithynie, chargé de la double province, résidait en général dans la capitale de la partie bithynienne, à Nicomédie, où se trouvait une petite garnison³⁰⁵, et assez peu à Amastris, la capitale du district du Pont³⁰⁶. Il faut ici souligner l'ancrage résolument occidental des deux capitales provinciales, car en 27 av. J.-C. les provinces romaines sont à l'ouest et la province de Pont-Bithynie est limitrophe de la grosse province d'Asie : il est peut-être plus aisé, pour des raisons de rapidité dans les communications, d'avoir des capitales provinciales proches de la province d'Asie. Sinope, capitale déchue de l'ancien royaume de Mithridate Eupator n'est plus qu'une cité comme une autre de la province de Pont-Bithynie ; elle n'a même pas obtenu le titre de capitale « sous-provinciale ». Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette situation : tout d'abord la position périphérique de Sinope au sein de la province et son accessibilité surtout par voie maritime. On peut aussi supposer que le souvenir du royaume du Pont planait encore et le pouvoir romain a pu vouloir montrer que cette époque était révolue. De plus, Sinope avait reçu la déduction d'une colonie césarienne en 45 av. J.-C., ce qui lui donnait un statut particulier au sein de la province.

Sinope et la manifestation de la fidélité dynastique (14 av. J.-C.-années 70 apr. J.-C.)

Le passage des membres de la Domus Augusta à Sinope

Au printemps 14 av. J.-C., la cité de Sinope fut le théâtre de la rencontre de Marcus Agrippa et du roi Hérode³⁰⁷. Lors de sa seconde mission en Orient, le gendre d'Auguste dut en effet quitter Jérusalem fin 15 av. J.-C. afin de se rendre dans le nord de l'Anatolie en raison de troubles survenus dans le royaume du Bosphore³⁰⁸. Scribonius, qui prétendait être le petit-fils de Mithridate Eupator, et avoir reçu le royaume du Bosphore Cimmérien après la mort du roi Asandre, avait épousé la veuve de ce dernier, Dynamis, fille de Pharnace et petite-fille de Mithridate Eupator. Agrippa avait envoyé le roi du Pont, Polémon, pour chasser ce prétendant indésirable, certainement dès son arrivée en Orient au début de 15 av. J.-C.³⁰⁹. Arrivé dans le Bosphore Cimmérien, Polémon trouva Scribonius assassiné, mais se heurta à la résis-

303. MAGIE, 1950, 446.

304. RÉMY, 1986, 19.

305. RÉMY, 1986, 21.

306. SARTRE, 1991, 21.

307. Dion Cassius, 54. 24. 6 ; Fl. Josèphe 16. 21.

308. MINNS, 1913, 591-594 ; GAJDUKEVIČ, 1971, 326-328 ; RODDAZ, 1984, 463-468.

309. RODDAZ, 1984, 464.

tance des habitants du royaume³¹⁰. Agrippa dut se déplacer jusqu'à Sinope avec pour objectif de lancer une expédition militaire sur la rive opposée, dans le royaume du Bosphore Cimmérien. Cela s'explique par la volonté d'Agrippa d'étendre l'influence de Rome sur l'autre rive de la mer Noire et d'établir un prince-client qui bloquerait toute expansion parthe vers le pays scythe et qui permettrait de lutter efficacement contre la piraterie³¹¹. Lorsque Agrippa arriva à Sinope, la rébellion avait cessé, et les vaisseaux que lui amenait son ami Hérode³¹² ne lui furent d'aucune utilité. La simple présence d'Agrippa à Sinope, prêt à lancer une campagne militaire contre le Bosphore Cimmérien, avait suffi pour que les insurgés déposent les armes. De Sinope, Agrippa se contenta de réorganiser le royaume du Bosphore Cimmérien, en l'unissant au royaume du Pont, par le mariage de la reine Dynamis avec le roi Polémon³¹³. La cité de Sinope a donc été pendant un court moment le quartier général du « co-régent³¹⁴ », au moment où sa mission en Orient le contraignait à s'occuper de la situation d'outre-mer Noire. Le fait que la flotte romaine, prête à partir pour une expédition dans le Bosphore Cimmérien, se soit concentrée à Sinope, et qu'elle y ait reçu l'appui des vaisseaux du roi Hérode, se comprend tout d'abord d'un point de vue géographique, car Sinope est la cité grecque de la province de Bithynie-Pont à l'exact opposé du royaume du Bosphore Cimmérien. L'installation d'une colonie césarienne depuis 45 av. J.-C. ne faisait pas forcément de Sinope un élément de la défense romaine en mer Noire, chargé de surveiller la rive opposée, mais permettait au moins à Agrippa d'être sûr d'avoir un bon accueil et de pouvoir recruter des volontaires pour l'expédition du Pont. Agrippa utilisait ainsi une structure portuaire préexistante et rendue fiable par la présence de la colonie.

Au moment de la rencontre de Marcus Agrippa et du roi Hérode à Sinope, l'épigraphie fournit le premier texte faisant état des relations entre la cité de Sinope et le pouvoir provincial romain. Il s'agit d'une inscription honorifique concernant C. Marcius Censorinus³¹⁵, qui n'est pas un inconnu³¹⁶ et dont le titre pourrait laisser entendre qu'il était un des lieutenants d'Agrippa. Il était un descendant de M. Marcius Censorinus qui avait commandé une partie de la flotte romaine à Sinope lors de la guerre contre Mithridate³¹⁷. Son titre signifie sans doute qu'il gouvernait le Pont-Bithynie par délégation d'Agrippa. Le fait que C. Marcius Censorinus soit honoré à Sinope montre que celle-ci cherche à obtenir les grâces du légat et peut-être à travers lui, celles d'Agrippa. Ce texte témoigne du soin apporté par les Sinopéens aux bonnes relations avec

310. Dion Cassius, 54. 24. 4-5.

311. RODDAZ, 1984, 464.

312. Fl. Josèphe, 16. 17-21.

313. Dion Cassius, 54. 24. 6.

314. RODDAZ, 1984, 464.

315. *IK*, 64-Sinope, n° 98.

316. MAGIE, 1950, 1581 ; THOMASSON, 1984, 209 [26, n° 21] ; *PIR*² 5. M 222.

317. Memnon, *FGrHist* 434, F37. 2.

le gouverneur provincial et surtout de la présence de ce dernier à Sinope, en relation avec les préparatifs de l'expédition cimmérienne de Marcus Agrippa. Ce texte confirme donc que la cité de Sinope n'avait nullement une position négligeable au sein de sa province lors de la période augustéenne, bien qu'elle ne soit pas capitale provinciale.

Une dédicace à Agrippine, fille de Marcus Agrippa et de Julie, petite-fille d'Auguste et épouse de Germanicus fait partie du corpus des inscriptions de Sinope³¹⁸ : le peuple de Sinope honorait en effet Agrippine, femme de Germanicus César, au moyen d'une statue (le support de l'inscription était une base de statue), et il est probable que Germanicus était lui aussi honoré d'une statue. Ainsi, il est possible de constater que Sinope a été une étape du voyage entrepris par Germanicus en Asie, en Propontide et dans le Pont en 18 apr. J.-C.³¹⁹. Comme dans le cas de Marcus Agrippa en 14 av. J.-C., cette venue du successeur désigné et fils adoptif de Tibère à Sinope s'inscrit dans les grandes missions militaires et diplomatiques des membres de la *Domus Augusta*. Dans le cas du passage de Germanicus et d'Agrippine à Sinope, il faut néanmoins n'y voir qu'une étape dans une tournée d'inspection, car le *limes maritime*³²⁰ de la mer Noire n'est pas menacé à cette époque.

Les opérations navales romaines s'intensifièrent en mer Noire à partir de l'annexion de la Thrace en 46 apr. J.-C. La *Classis Perinthia* fut probablement fondée par Claude lorsqu'il avait annexé la Thrace³²¹. La *Classis Pontica* fut créée en 64 sous le règne de Néron à la suite de la transformation du royaume de Polémon 1^{er} en province romaine³²², et sa base fut Trapézonte et non Sinope : le contrôle direct de Rome sur l'Asie Mineure orientale était devenu vital afin de bénéficier des routes menant en Arménie et au Caucase³²³ et Trapézonte, au débouché de l'unique route descendant de la chaîne côtière, était une base de première importance pour le ravitaillement de toute opération menée contre l'Arménie. Le contrôle de la côte orientale de la mer Noire permettait un transfert maritime aisé des troupes nécessaires aux opérations engagées contre les Parthes³²⁴. La flotte pontique prit la suite de la flotte royale de Polémon II et fut placée sous les ordres d'un préfet équestre, et fut probablement renforcée par la suite. Pour l'époque de Néron, Flavius Josèphe la crédite de quarante vaisseaux³²⁵. D'après Tacite, elle fut reconstruite après des pertes substantielles provoquées à la révolte d'Anicetus, un affranchi de Polémon, en 69³²⁶ et maintint sa position à Trapézonte.

318. IK, 64-Sinope, n° 86.

319. Tacite, *Annales*, 2, 54 ; GALLOTTA, 1987, 147-181 ; PANI, 1987, 1-23.

320. REDDÉ, 1986, 253.

321. STARR, 1941, 126-127.

322. Suet., *Néron*, 18.

323. CUMONT, 1923, 109-119 ; ANDERSON, 1952, 774-778.

324. REDDÉ, 1986, 253-254.

325. Fl. Josèphe, *Bell. Jud.*, 2, 366-367.

326. Tacite, *Histoires*, 3, 47.

Une célébrité involontaire en relation avec l'avènement de la dynastie flavienne

Lors du séjour de Vespasien à Alexandrie en 69 apr. J.-C., Tacite rapporte³²⁷ que le futur empereur visita le temple de Sérapis où il se vit annoncer l'empire par un présage, une sorte de rêve éveillé. Vespasien effectua ensuite des guérisons miraculeuses³²⁸.

Le passage du texte de Tacite qui suit cet événement³²⁹ fait état de l'origine sinopéenne et miraculeuse de la statue de culte de Sérapis à Alexandrie³³⁰ sous le règne de Ptolémée I^{er}, à qui la statue du dieu serait apparue en rêve. Même si d'autres sources font état de l'origine sinopéenne de la statue de culte de Sérapis³³¹, il s'agit d'une création littéraire et étymologique et non d'une réalité archéologique à Sinope pour l'époque hellénistique. Les liens entre Vespasien, l'Égypte et Sérapis sont à mettre en relation avec la propagande de Vespasien³³². Or, le lien particulier entre Sérapis et Vespasien se retrouva dans les émissions monétaires de Sinope, où l'on voit apparaître la figure de Sérapis³³³. Les premières monnaies de Sinope où l'on voit la figure de Sérapis sont des monnaies de Vespasien de 76/77, avec au droit le buste lauré de Titus³³⁴, et l'on retrouve ensuite la divinité sur les monnaies de Sinope jusqu'à Gallien. Sinope a rapidement tiré profit de la légende vespasienne, popularisée ensuite par Tacite, et a frappé sur ses monnaies la figure de la divinité tutélaire de la nouvelle dynastie, faisant ainsi la preuve de sa fidélité dynastique.

Conclusion

Les premières années de Sinope sous la domination romaine sont liées aux soubresauts de l'histoire politique de la République finissante et des guerres civiles, et le sort de Sinope est directement entre les mains des *imperatores* que sont Lucullus, Pompée, César et Antoine.

La déduction d'une colonie césarienne à Sinope, la *Colonia Iulia Felix*, n'est néanmoins pas remise en cause par Antoine ni par Auguste, et si son intérêt stratégique semble limité à partir du 1^{er} siècle apr. J.-C., elle n'en reçoit pas moins la visite de membres de la *Domus Augusta* comme Marcus Agrippa et Germanicus, et participe à son niveau et avec ses moyens à la défense du *limes* pontique.

327. Tacite, *Histoires*, 4. 81-82.

328. VIGOURT, 2001, 204 ; 218 ; 273.

329. Tacite, *Histoires*, 4. 83-84.

330. BARAT, 2009, 213-214 ; BARAT, 2010, 127-132.

331. Plutarque, *Isis et Osiris*, 28 (transfert de la statue sous Ptolémée I^{er} ; Clément d'Alexandrie, *Protreptique*, 4. 42 (transfert de la statue sous Ptolémée II en remerciement de l'envoi de blé égyptien, pas de mention de miracle).

332. BARAT, 2009, 218-219 ; BARAT, 2010, 132-134.

333. BARAT, 2009, 219-220 ; BARAT, 2010, 135-137 ; SNRIS, 97-111.

334. RPC II, n° 720.

L'histoire de Sinope sous le Haut-Empire s'écrit désormais au niveau municipal, car aucun événement ne la met plus en relation avec l'histoire politique de l'Empire, si ce n'est son lien imaginaire avec la statue de Sérapis d'Alexandrie liée à l'accession à l'Empire de Vespasien. Cette célébrité involontaire n'entraîna pas néanmoins un changement dans le statut de Sinope ni des bienfaits particuliers de la part de la dynastie flavienne.

Abréviations

CIL III	MOMMSEN, T., <i>Corpus Inscriptionum Latinarum</i> , III ¹ , Berlin, de Gruyter, 1973.
CIRB	<i>Corpus Inscriptionum Regni Bosporani</i> , Moscou, Institut d'archéologie de Moscou, 1965.
IK, 64-Sinope	FRENCH, D., <i>The Inscriptions of Sinope, Part I, Inscriptions</i> , Bonn, R. Habelt, 2004.
PIR ²	<i>Prosopographia Imperii Romani</i> , 2 ^e édition, Berlin-Leipzig, 1933-...
Recueil I-1	WADDINGTON, W.H. BABELON E. et REINACH T., <i>Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure</i> , t. 1, <i>Premier fascicule, Pont et Paphlagonie</i> , Paris, Leroux, 1904.
RPC	British Museum-Bibliothèque Nationale, <i>Roman Provincial Coinage</i> , Londres-Paris, 1992-...
SNG von Aulock	<i>Sylloge Nummorum Graecorum Deutschland. Sammlung von Aulock 1-3 Pontus, Paphlagonien, Bithynien</i> , Berlin, Gebr. Man., 1957.
SNRIS	BRICAULT, L. (dir.), <i>Sylloge Nummorum Religionis Isiacae et Sarapiacae</i> , Paris, De Boccard, 2008.

Bibliographie

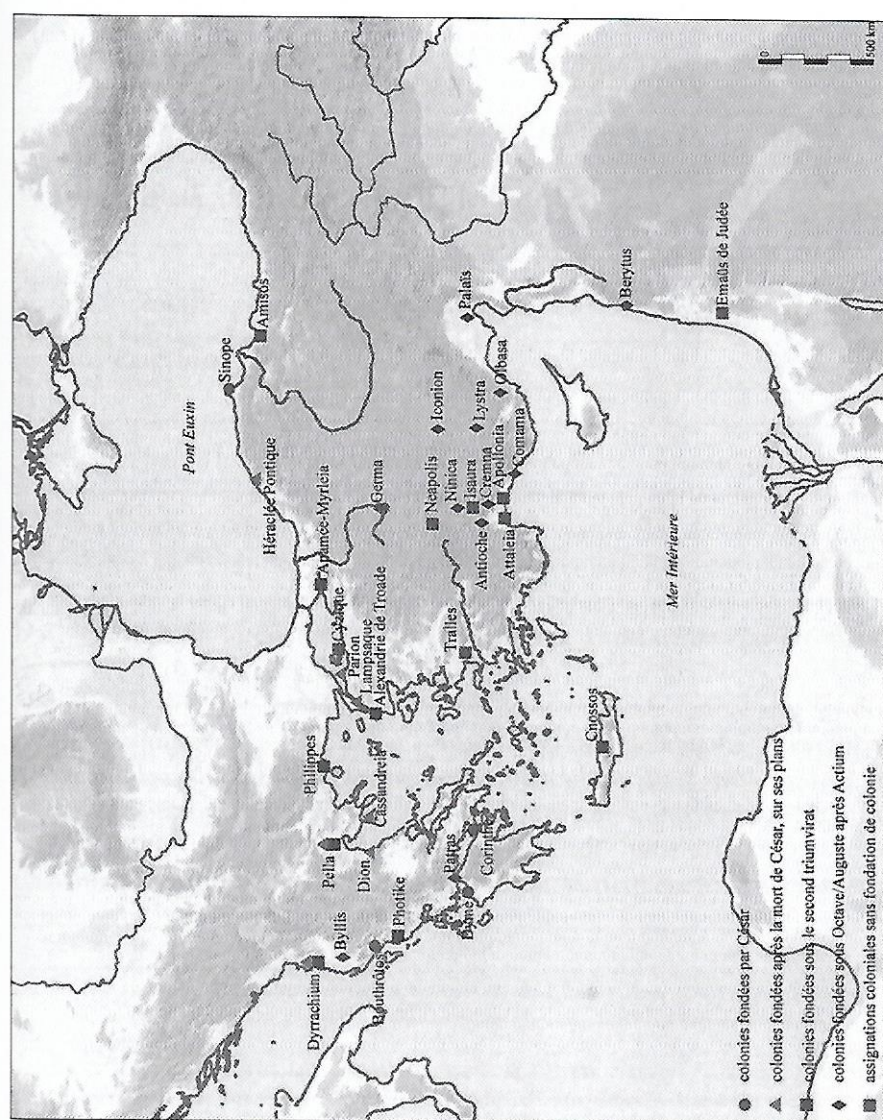
- ANDERSON J. G. C., « Two Anatolian notes », CALDER W. M. et KEIL J. (éd.), *Anatolian Studies presented to William Hephburn Buckler*, Manchester, Manchester University Press, 1939, p. 1-7.
- « The eastern frontier from Tiberius to Nero », *CAH*, t. 10 (1^{re} édition), 1952, p. 743-780.
- ARRÁYAS MORALES I., « Destruction et restauration d'une ville pontique pendant les guerres mithridatiques. Le cas d'Amisos (Plut., *Luc.*, XIX) », *REA*, 113-2, 2011, p. 431-446.
- BALLESTEROS PASTOR L., *Mitrídates Eupátor, rey del Ponto*, Grenade, Universidad de Granada, 1996.
- BARAT C., « Miracles et apparitions : les statues voyageuses de Sinope et leur signification politique », HOFFMANN G. et GAILLOT A. (dir.), *Rituels et transgressions de l'Antiquité à nos jours*, Amiens, Encrage, 2009, p. 211-222.

- « L'origine romaine des relations imaginaires entre le Sérapeum d'Alexandrie et Sinope », LAMOINE L., BERRENDONNER C. et CÉBEILLAC-GERVASONI M., *La Praxis municipale dans l'Occident romain*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2010, p. 127-142.
- « La *Colonia Iulia Felix Sinope*, un exemple de fondation coloniale au nord de l'Anatolie », BARRANDON N. et KIRBIHLER F. (dir.), *Les gouverneurs et les provinciaux sous la République romaine*, Rennes, PUR, 2011, p. 145-167.
- « Représentations de la dynastie du Pont : images et discours », SANTINELLI-FOLTZ E. et SCHWENTZEL C. (dir.), *La puissance royale. Image et pouvoir de l'Antiquité au Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2012, p. 45-61.
- « La *Colonia Iulia Felix Sinope* : d'une ironie tragique à une réalité », BRÉLAZ C. (dir.), *L'héritage grec des colonies romaines d'Orient*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2014, à paraître.
- BERNHARDT R., *Imperium und Eleutheria. Die römische Politik gegenüber dem freien Städten des griechischen Ostens*, Hambourg, Universität Hamburg, 1971.
- BITTNER A., *Gesellschaft und Wirtschaft in Herakleia Pontike. Eine Polis zwischen Tyrannis und Selbstverwaltung*, *Asia Minor Studien*, 30, Bonn, R. Habelt, 1998.
- BUCHHEIM H., *Die Orientpolitik des Triumvir M. Antoninus*, Heidelberg, Abhandlungen der Heidelberger Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Klasse, 1960.
- BUDDE L., « Pontische Königsgräben », *Mitteilungen der deutsch-türkischen Gesellschaft e. V.*, 8, 1955, p. 1-4.
- CALLATAÏ F. de, *L'histoire des guerres mithridatiques vue par les monnaies*, Louvain-la-Neuve, Département d'archéologie et d'histoire de l'art, séminaire de numismatique Marcel Hoc, 1997.
- « La révision de la chronologie des bronzes de Mithridate Eupator et ses conséquences sur la datation des monnayages et des sites du Bosphore Cimmérien », BRESSON A. et IVANTCHIK A. (éd.), *Une koinè pontique. Cités grecques, sociétés indigènes et empires mondiaux sur le littoral nord de la mer Noire (VII^e siècle av. C.-III^e siècle apr. J.-C.)*, Bordeaux, Ausonius, p. 271-308.
- CONOVICI N., *Histria. Les résultats des fouilles VIII. Les timbres amphoriques. 2. Sinope (tuiles timbrées comprises)*, Bucarest-Paris, De Boccard, 1998.
- CUMONT F., « L'annexion du Pont Polémoniaque et de la Petite Arménie », BUCKLER W.H. et CALDER W.M. (éd.), *Anatolian Studies presented to Sir William Mitchell Ramsay*, Manchester, Manchester University Press, 1923, p. 109-119.
- CRAVEN L., *Antony's oriental policy until the defeat of the Parthian expedition*, University of Missouri, Columbia, Missouri, 1920.
- DAVID J.-M., *La République romaine de la deuxième guerre punique à la bataille d'Actium*, 218-31. *Crise d'une aristocratie*, Paris, Seuil, 2000.

- EHRHARDT N., *Milet und seine Kolonien. Vergleichende Untersuchung der kultischen und politischen Einrichtungen*, Frankfurt-Bern-New York, P. Lang, 1983.
- FLETCHER W. G., « The Pontic cities of Pompey the Great », *TAPhA*, 70, 1939, p. 17-29.
- FERNOUX H. L., *Notables et élites des cités de Bithynie aux époques hellénistique et romaine (III^e siècle av. J.-C.-III^e siècle ap. J.-C.)*. *Essai d'histoire sociale*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux, 2004.
- FREEMAN P. W. M., « Pompey's Eastern settlement: a matter of presentation? », DEROUX C. (éd.), *Studies in Latin Literature and Roman History*, Bruxelles, Latomus, 1994, p. 143-179.
- GAJDUKEVIČ V. F., *Das Bosporanische Reich*, Berlin-Amsterdam, Hallert, 1971.
- GALLOTTA B., *Germanico*, L'Erma di Bretschneider, Rome, 1987.
- GARLAN Y., *Les timbres céramiques sinopéens sur amphores et sur tuiles trouvés à Sinope. Présentation et catalogue*, Istanbul-Paris, De Boccard, 2004.
- GEORGOUDI S., « La procession chantante des Molpes de Milet », BRÛLÉ P. et VENDRIES C. (éd.), *Chanter les dieux. Musique et religion dans l'Antiquité grecque et romaine*, Rennes, PUR, 2001, p. 153-171.
- GORMAN V. B., *A history of Miletos from 500 to 432 BC*, PhD, University of Pennsylvania, 1993.
- *Miletos, the ornament of Ionia: a history of the city to 400 B.C.E.*, Ann Arbor (Michigan), University of Michigan Press, 2001.
- GRAF F., 1979, « Apollon Delphinios », *MH* 36, p. 2-22.
- GREAVES A. M., « The cult of Aphrodite in Miletos and its colonies », *AS*, 54, 2004, p. 27-33.
- HØJTE J. M., « The Death and Burial of Mithridates VI », HØJTE J. M. (éd.), *Mithridates VI and the Pontic Kingdom*, Aarhus, Aarhus University Press, 2009, p. 121-130.
- IMHOOF-BLUMER F., « Die Kupferprägung des mithridatischen Reiches und andere Münzen des Pontos und Paphlagoniens », *NZ*, 45, 1912, p. 169-192.
- JESSEN O., s. v. Delphinios, *RE* IV, 1901, col. 2513-2515.
- JONES A. H. M., *The Cities of the Eastern Roman Provinces*, Oxford, Clarendon Press, 1971.
- KLEINER G., « Pontische Reichsmünzen », *Istanbuler Mitteilungen*, 6, 1955, p. 1-21.
- LESCHORN W., *Antike Ären. Zeitrechnung, Politik und Geschichte im Schwarzmeerraum und in Kleinasien nördlich des Taurus*, *Historia Einzelschriften* 81, Stuttgart, F. Steiner, 1993.
- MAGIE D., *Roman Rule in Asia Minor*, Princeton, Princeton University Press, 1950.
- MAREK C., *Stadt, Ära und Territorium in Pontus-Bithynia und Nord-Galatia*, Tübingen, Ernst Wasmuth, 1993.

- MASTROCINQUE A., « The Antikythera Shipwreck and Sinope's Culture during the Mithridatic Wars », HØJTE J. M. (éd.), *Mithridates VI and the Pontic Kingdom*, Aarhus, Aarhus University Press, 2009, p. 313-319.
- MCGING B. C., *The foreign policy of Mithridates VI Eupator king of Pontus*, Leyde, Brill, 1986.
- MINNS E. H., *Scythians and Greeks. A survey of ancient history and archaeology on the north coast of the Euxine from the Danube to the Caucasus*, Cambridge, Cambridge University Press, 1913.
- Mitchell, S., *Anatolia. Land, men and gods in Asia Minor. Vol. I: The Celts and the impact of Roman rule*, Oxford, Clarendon Press, 1993.
- Olshausen E., « Zum Hellenisierungsprozess am pontischen Königshof », *Anc. Soc.*, 5, 1974, p. 153-170.
- ORMEROD H., *Piracy in the ancient world. A essay in Mediterranean history*, Chicago, Argonaute Publications, 1967.
- PANI M., « La missione di Germanico in Oriente: politica estera e politica interna », BONAMETE G. et SEGOLONI M. P. (dir.), *Germanico. La persona, la personalità, il personaggio nel bimillenario della nascita*, G. Bretschneider, Rome, 1987, p. 1-23.
- PASCHKOFF L., « Sinope (Asie Mineure). Six mois de séjour dans l'antique capitale de Mithridate et la patrie de Diogène », *Le Tour du monde*, 47, 1889, p. 401-416.
- REDDÉ M., *Mare Nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain*, Rome, École Française de Rome, 1986.
- REINACH T., *Mithridate Eupator, roi de Pont*, Paris, Firmin-Didot, 1890.
- RÉMY B., *L'évolution administrative de l'Anatolie aux trois premiers siècles de notre ère*, Lyon, De Boccard, 1986.
- RODDAZ J.-M., *Marcus Agrippa*, Rome, École Française de Rome, 1984.
- SARTRE M., *L'Orient romain. Provinces et sociétés provinciales en Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères (31 avant J.-C.-235 après J.-C.)*, Paris, Seuil, 1991.
- « Les colonies romaines dans le monde grec. Essai de synthèse », *Electrum*, 5, 2001, 111-152.
- *L'Anatolie hellénistique de l'Égée au Caucase (334-31 av. J.-C.)*, Paris, Armand Colin, 2003.
- « Les colonies romaines dans le monde grec : du corps étranger à l'assimilation », SALMERI G., RAGGI A. et BARONI A. (éd.), *Colonia romana nel mondo greco*, Rome, L'erma di Bretschneider, 2004, p. 309-319.
- STARR C. G., *The Roman Imperial Navy*, New York, Cornell University Press, 1941.
- SULLIVAN R. D., « Dynasts in Pontus », *ANRW II*, 7. 2, 1980, p. 913-930.
- SVORONOS J. N., *Das athenen Nationalmuseum, Textband I*, Athènes, Beck & Barth, 1903.

- SVORONOS J. N., *Das athener Nationalmuseum. Phototypische Wiedergabe seiner Schätze*, Athènes, Beck & Barth, 1908.
- THOMASSON B. E., *Laterculi Praesidum*, vol. I, Göteborg, Radius, 1984.
- VIAL C., *Les Grecs de la paix d'Apamée à la bataille d'Actium*, Paris, Seuil, 1995.
- VIGOURT A., *Les présages impériaux d'Auguste à Domitien*, Paris, De Boccard, 2001.
- WELLESLEY K., « The extend of territory added to Bithynia by Pompey », *RhMus*, 96, 1953, p. 293-318.
- WILL E., *Histoire politique du monde hellénistique 323-30 av. J.-C.*, t. 2, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1982.



Carte 4. Carte des colonies en Orient.